

**RAPPORT
SUR
L'ETUDE DES PLANS DE BASE
RELATIVE AU
PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE
A LA
REPUBLIQUE POPULAIRE REVOLUTIONNAIRE DE GUINEE**

NOVEMBRE 1983

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

GRB

83-105

**RAPPORT
SUR
L'ETUDE DES PLANS DE BASE
RELATIVE AU
PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE
A LA
REPUBLIQUE POPULAIRE REVOLUTIONNAIRE DE GUINEE**

JICA LIBRARY



1029670651

NOVEMBRE 1983

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

国際協力事業団	
受入 月日 '84. 4. 25	513
	89
登録No. 10247	GRB

AVANT-PROPOS

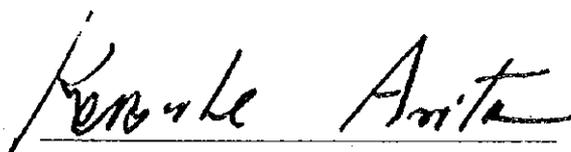
En réponse à la demande du Gouvernement de la République Populaire Révolutionnaire de Guinée, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude sur le Projet du Développement de la Pêche Artisanale, et l'a confiée à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). La JICA a envoyé à la République une mission chargée d'effectuer les études nécessaires pour l'établissement des plans de base relatifs au Projet, dirigée par M. Kyoji Yano, Division Bateaux de Pêche de la Direction Générale de la Pêche, du 13 Août au 3 Septembre 1983.

La mission a échangé ses vues avec les autorités concernées de la République et exécuté l'étude sur place suivant la côte guinéenne. Dès le retour de la mission au Japon, l'étude a été approfondie et le présent rapport a été préparé.

Je souhaite que ce rapport serve au développement du Projet et contribue au renforcement des relations amicales entre les deux pays.

Je voudrais exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du gouvernement de la République Populaire Revolutionnaire de Guinée pour leur coopération à la mission.

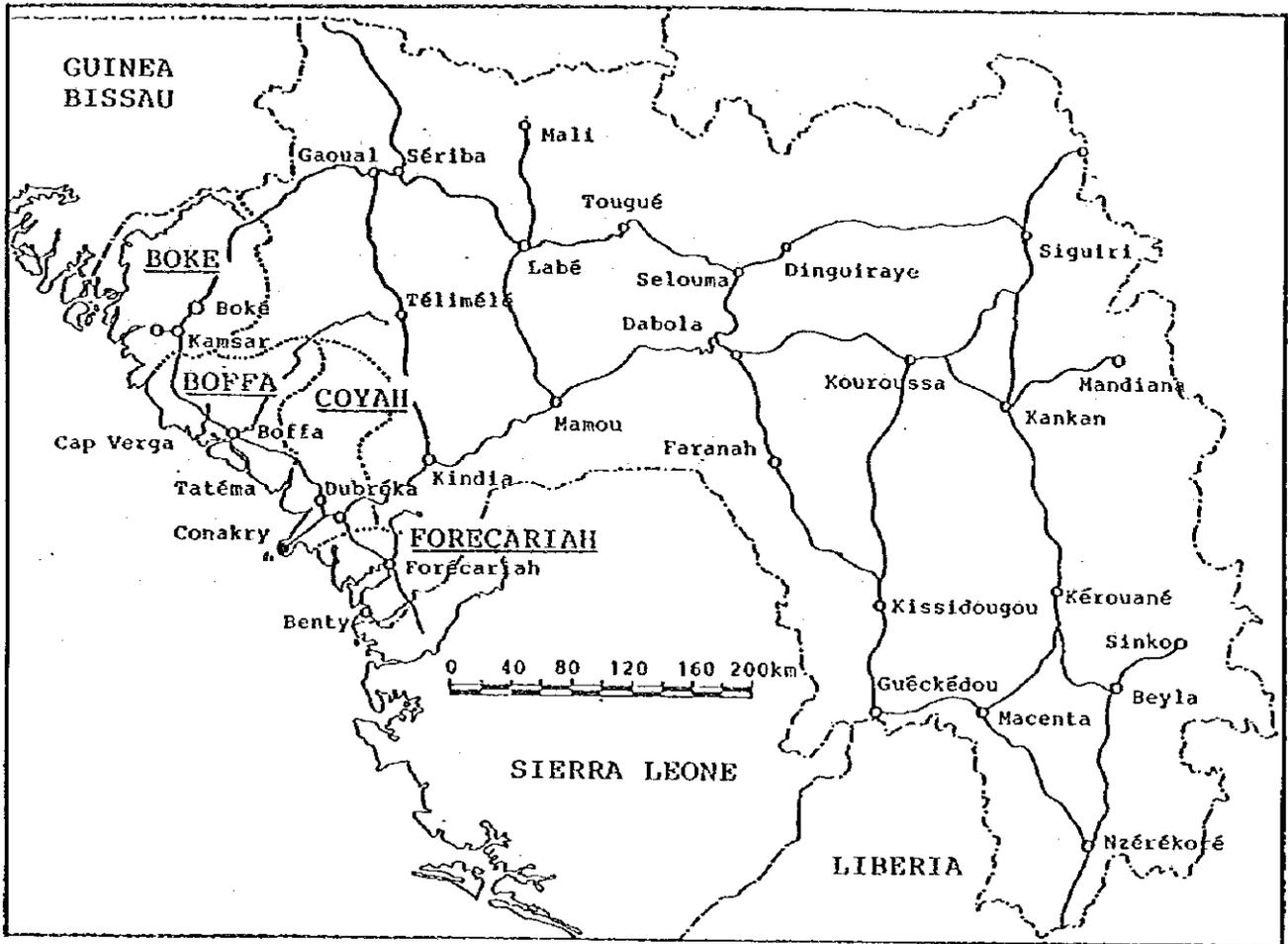
Novembre, 1983



Keisuke Arita
Président

l'Agence Japonaise de Coopération Internationale

CARTE DE GUINEE



R E S U M E

Dans son quatrième Plan quinquennal commencé à 1981, la République populaire révolutionnaire de Guinée adopte l'établissement de l'autosuffisance alimentaire comme la première priorité. Plus d'un quart des investissements totaux sera distribué, au cours de ce Plan, au développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche dans le but d'aménager la base de la production alimentaire, de diminuer l'importation des produits alimentaires et d'améliorer l'état de la nutrition de la population nationale.

Pour atteindre ce but, le gouvernement accorde de l'importance à la politique de l'augmentation de la production alimentaire par le moyen de l'organisation des cultivateurs et des pêcheurs sous les Fermes Agro-Pastrales d'Arrondissement en même temps que l'amélioration et la modernisation des techniques de la production. Dans la domaine de la pêche, l'objectif du Plan consiste à exploiter des ressources importantes potentielles et à fournir à la population du pays la protéine marine de prix modéré.

La Guinée possède un vaste plateau continental qui recèle d'importants ressources halieutiques. Cependant, à défaut des installations portaires et des flottes de pêche, la pêche industrielle reste plongée dans la dépendance presque totale à l'exploitation des bateaux étrangers, dont il est

difficile de s'attendre à un développement rapide. Par contre, la pêche littorale est effectuée activement malgré ses moyens limités et son caractère artisanal. Vu que les ressources halieutiques littorales sont abondantes, il y existe la possibilité de l'accroissement de la production si l'approvisionnement stable des matériels de pêche est assuré.

En pareille circonstance, le gouvernement guinéen a décidé la mise en place d'un projet de développement de la pêche artisanale et a adressé au gouvernement japonais une demande de l'assistance financière non-remboursable concernant des matériels et des équipements nécessaires à l'exécution et à l'exploitation de ce projet. En réponse à cette demande, le gouvernement japonais a envoyé en Guinée par l'intermédiaire de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale, une mission dirigée par M. Kyoji YANO, personnel de la Division Bateaux de Pêche de la Direction Générale de la Pêche, dans le but d'effectuer l'enquête pour la conception de base, pour une période entre le 13 août et le 3 septembre. Cette mission a effectué une étude sur place des bases de pêche dans la ville de Conakry et dans les différentes régions littorales du pays et a échangé ses vues pour examiner la convenance du projet avec le ministère des FAPA et Cooperatives Agricoles (ci-après désigné "le ministère des FAPA"), l'autorité exécutive de ce projet au sein du gouvernement

guinéen. En tenant compte du résultat de l'étude, le chef de la mission a signé et échangé, en présence de M. Sénainon Béchanzin, le Ministère des FAPA, le Procès-Verbal des discussions contenant les articles sur lesquels les deux parties se sont tombés d'accord.

D'après les résultats de l'étude, le ministère des FAPA, détenant le personnel et le budget nécessaires pour l'exécution de ce projet et ayant commencé la recherche expérimentale sur les matériels et les équipements de la pêche, montre un vif intérêt à l'accomplissement du projet. D'autre part, compte tenu de la dimension du projet, il n'y a pas de problème pour assurer les techniciens ainsi que les combustibles nécessaires pour l'exploitation des matériels et des équipements. La production accrue résultant l'application du projet peut être consommée sans effort par la population du pays.

La mission, en examinant soigneusement la praticabilité du projet et en tenant compte du progrès au futur de la pêche et en tenant compte du progrès au futur de la pêche guinéenne, a élaboré la conception de base pour le projet de développement de la pêche artisanale.

L'installation, les matériels et les équipements nécessaires pour la mise à exécution de ce projet sont, en résumé, suivants.

- 1° Matériels et équipements nécessaires pour la motorisation des barques :
 - Moteurs hors-bord et pièces de rechange
 - Matériels de pêche, filets

- 2° Installation, matériels et équipements nécessaires pour l'exploitation et le développement équilibrés de la pêche :
 - Centre pour motorisation des barques (260 m²) et des équipements auxiliaires.

La délai nécessaire pour l'approvisionnement, le transport et la livraison est d'environ 13 mois après la signature de l'Echange de Note.

Par l'application de ce projet, la production halieutique augmentera 7 600 tones par an et le niveau de la vie ainsi que les conditions de travail des pêcheurs participants aux FAPA régionales seront largement améliorés. Nous prévoyons, en plus, que le renouvellement au futur des matériels et des équipements doit être amplement couvert par les bénéfices de la vente des poissons pêchés et que l'on peut ainsi prévoir l'accumulation de fonds au sein de la société rurale. La recherche technique ainsi que la formation personnelle nécessaires au progrès au futur de la pêche sont aussi prévues à

être réalisées dans le cadre du projet.

La réalisation de ce projet correspond donc à l'objectif de la politique du pays, à savoir l'établissement de autosuffisance alimentaire et l'organisation des pêcheurs artisanaux, et contribue aussi au développement économique du pays en rempliant le rôle du point d'appuit pour le progrès de la pêche. Ainsi, nous considérons qu'il est pleinement utile et efficace pour le gouvernement japonais d'accorder la coopération financière non-remboursable pour la promotion de ce projet.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

CARTE DE GUINEE

RESUME

I.	INTRODUCTION	1
II.	ARRIERES-PLANS DU PROJET	5
	1. Aspects généraux de la Guinée	5
	1.1 Milieu naturel	5
	1.2 Population, Territoire	7
	1.3 Politique, Economie	7
	2. Situation générale de la pêche	12
	2.1 Ressources halieutiques	12
	2.2 Pêche industrielle	14
	2.3 Pêche artisanale	16
	2.4 Pêche dans les eaux intérieures	34
	2.5 Circulation des poissons	35
	2.6 Prix des poissons	38
	2.7 Consommation des poissons	39
	2.8 Problèmes concernant la pêche en Guinée	42

3.	Projets de développement	44
3.1	Plan quinquennal national de développement	44
3.2	Projet de développement de la pêche	45
3.3	Organe d'exécution du projet	47
III.	PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE	54
1.	Objectif	54
2.	Contenu du projet	55
2.1	FAPA	55
2.2	Centre de la motorisation des barques	57
IV.	CONCEPTION DE BASE	60
1.	Principe de la conception de base	60
2.	Moteurs pour barques	61
2.1	Conditions du choix des moteurs	61
2.2	Conception de base des moteurs hors-bord	62
2.3	Quantité et spécifications des moteurs hors-bord	63
3.	Matériels de pêche	64
3.1	Conditions pour les matériels	64
3.2	Quantités et spécification des matériels	66

4.	Centre de la motorisation des barques	68
4.1	Fonction et contenu du centre de la motorisation des barques	68
4.2	Aspects généraux de l'emplacement prévue	69
4.3	Situation locale du site	70
4.4	Plan de construction	71
5.	Barques à moteur in-bord	77
5.1	Principe de la conception	77
5.2	Spécifications et nombre des barques à moteur in-bord	80
5.3	Matériels de pêche pour les barques à moteur in-bord	82
V.	SYSTEME D'EXECUTION ET PLAN D'ADMINISTRATION	89
1.	Procédé d'exécution	89
2.	Plan d'exploitation	92
2.1	Procédés d'exploitation	92
3.	Plan de personnel	103
4.	Plan budgétaire de l'exploitation	104
4.1	Ministère des FAPA	104
4.2	FAPA modèles	105
4.3	Centre de la motorisation des barques	108
4.4	Remarques sur l'exploitation du projet	109

VI. EVALUATION DU PROJET	111
1. Pertinence de l'exécution du projet	111
2. Evaluation économique	113
VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATION	117
APPENDIX	119

I. INTRODUCTION

La République populaire révolutionnaire de Guinée a acquis son indépendance en 1958 de l'Afrique Occidentale Française. Elle a fait des efforts pour développer son économie suivant la politique du socialisme en étroite relation avec l'URSS et les pays de l'Europe orientale. Mais à partir du 1978, elle s'est dirigée vers une politique étrangère multilatérale en demandant la coopération de l'Ouest et de l'Est pour le développement économique du pays. Quoique l'industrie minière de la bauxite, une des plus riches ressources souterraines, soit exploitée, les autres ressources minières restent à l'état intact. La base de l'économie nationale repose donc essentiellement sur l'agriculture. Toutefois, la productivité agricole étant assez limitée ; le pays dépend de denrées alimentaires importées pour l'achat desquelles les devises étrangères précieuses gagnées par l'exportation du secteur minier sont nécessaires.

C'est pourquoi le gouvernement guinéen, dans son Quatrième Plan Quinquennal du développement national, met un accent particulier sur la promotion et l'exploitation du secteur primaire dans le but d'établir promptement l'autosuffisance alimentaire.

Quoique le pays possède dans son territoire maritime des eaux riches en ressources halieutiques, il dépend, pour l'exploitation dans la haute mer, des flottes étrangères par le manque d'aménagement des installations portuaires et le retard de la politique de la pêche. Dans les zones littorales, l'exploitation est seulement effectuée par les petites barques dirigées par les pêcheurs artisanaux. La production actuelle de la pêche maritime est d'environ 31 500 tonnes dont 42 % sont des débarquements par les flottes étrangères, soit de la redevance de permission de l'exploitation, soit de l'achat. Les 58 % restants sont débarqués par la pêche littorale artisanale. Le pays a adopté un projet d'augmentation de la production de la pêche en visant à atteindre dans le futur 150 mille tonnes de production dans le but à la fois d'apporter au peuple la protéine maritime à prix modéré et d'exporter une part de sa production. Dans ce projet la priorité est accordée à court terme à l'organisation des pêcheurs littoraux artisanaux et la modernisation des techniques. Et surtout l'augmentation de la production par la motorisation des barques de pêche artisanale fait parti des objectifs à atteindre.

En pareille circonstance, le gouvernement guinéen a fait cette fois-ci au gouvernement japonais une

demande d'aide financière non-remboursable concernant l'octroi des matériels et des équipements pour le projet de développement de la pêche artisanale.

En réponse à cette demande, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale a envoyé une mission d'étude de conception de base pour le projet, dirigée par M. Kyoji YANO, personnel de la division "Bateau de Pêche de la Direction Générale de la des Pêche", pour la période du 13 août au 3 septembre.

Cette mission ayant pour objectif d'examiner la convenance de ce projet, a fait d'une part des efforts pour comprendre la situation actuelle de la motorisation des barques de pêche dans la ville de Conakry et des villages de pêche littorale des différentes régions, d'autre part des efforts pour recueillir les renseignements nécessaires. En plus, la mission a eu plusieurs fois l'occasion de faire des échanges d'opinions avec les autorités guinéennes concernées pour atteindre un accord principal et a signé et échangé un Procès-Verbal des discussions concernant les recommandations au sujet de l'offre des matériels et des équipements de pêche ainsi qu'une installation qui y accompagne.

A la fin de ce rapport sont annexés comme informations supplémentaires la liste des membres de la mission,

le programme de l'enquête, la liste des membres concernés du côté guinéen et le Procès-Verbal des discussions.

Ce rapport a été établi, suivant les résultats de l'enquête sur place et leur analyse, pour donner l'avis sur la convenance du projet et examiner le contenu et la dimension optimale des matériels, des équipements et installations nécessaires pour la réalisation du projet.

II. ARRIERES-PLANS DU PROJET

1. Aspects généraux de la Guinée

1.1 Milieu naturel

La République populaire révolutionnaire de Guinée se situe à l'extrémité sud-ouest de l'Afrique occidentale. Son territoire s'étend entre 7° et 12°30' latitude nord et entre 7°30' et 16° longitude ouest. Le pays est entouré au nord par les républiques de Guinée-Bissau, du Sénégal, du Mali; au sud par le Sierra Leone, le Libéria et à l'est par la Côte-d'Ivoire. Il fait face à l'ouest à l'océan Atlantique dont la ligne côtière s'étend à une longueur d'environ 350 km. On peut distinguer quatre régions suivantes selon leurs conditions naturelles :

- Guinée maritime

La zone côtière de l'Atlantique à une altitude peu élevée, c'est la zone la plus chaude et la plus humide d'Afrique occidentale. Il n'y a pas de grande alternance de température pendant l'année, la température moyenne mensuelle à Conakry, la métropole du pays, fluctue entre

22 et 27°C. Les précipitations pluviales annuelles dépassent 4 000 mm. L'année est divisée en deux, soit six mois de saison pluvieuse avec alisés du sud-ouest et six mois de saison sèche avec les vents continentaux.

-- Moyenne Guinée

Avoisinate à la Guinée maritime, la zone s'étend autour du massif de Fouta Djallon, la zone des hauts plateaux dont l'altitude varie entre 2 000 et 3 000 mètres. Le climat du type tropical d'altitude dont la température moyenne mensuelle se situe entre 21 et 25°C à la ville de Labé. Les précipitations pluviales annuelles étant de 1 500 à 2 000 mm. C'est à cet endroit que les fleuves du Sénégal et de la Gambie prennent leur source.

- Haute Guinée

C'est une savane couverte de petites collines. Les précipitations pluviales annuelles sont peu importantes pendant la saison pluvieuse de cinq mois, mais la température moyenne mensuelle est élevée. Elle se situe à la ville de Kan Kan, entre 24 et 30°C. Cette région est formée sur une partie de la cuvette du fleuve Niger, le plus long fleuve de l'Afrique occidentale.

- Guinée forestière

C'est une région montagneuse chaude et humide.

Le sud du pays est couvert d'une forêt tropicale.

Les précipitations annuelles sont environ de

2 800 mm sur 11 mois de pluies. Le fleuve

Niger prend sa source dans cette région.

1.2 Population, territoire

La population de la Guinée est, selon les statistiques par Banque Mondiale en 1980, de 5,60 millions d'habitants. Le taux de croissance démographique est de 2,5 à 2,8 % selon les estimations. Le Produit National Brut par habitant étant environ de 300 dollars, la Guinée est classée dans la catégorie des pays en voie de développement retardé. Le pays a une superficie d'environ 24,6 km².

1.3 Politique, économie

Ayant acquis son indépendance en 1958, ce pays est depuis connu sous le nom de République de Guinée.

La Guinée a choisi une politique socialiste sous la direction du Président Sékou Touré. Depuis son indépendance jusqu'à 1977, elle a été en relation

étroite avec des pays socialistes comme la Chine, la Viêt-Nam et d'autres de l'Europe orientale, elle est devenue un Etat-Partie et tente sa population adhère à un parti unique: Le Parti Démocratique de Guinée. Elle a organisé dans toutes les municipalités locales un Pouvoir Révolutionnaire Local qui dirige des fermes collectives fondées suivant l'exemple des Communes Populaires. Pendant cette phase-là, malgré les aides et les investissements importantes des pays socialistes, la Guinée a éprouvé une difficulté économique persistante due à l'échec de la politique agricole et a connu plusieurs fois des crises politiques organisées par des contestataires.

Mais, depuis 1978, elle a opté pour politique étrangère multilatérale et en rénovant des relations diplomatiques avec les pays occidentaux, elle a commencé à demander la coopération à la fois de l'Ouest et de l'Est surtout pour la promotion agricole et l'exploitation des ressources souterraines, afin de rétablir l'économie nationale.

Actuellement, l'économie guinéenne dépend de deux secteurs principaux. Il y a tout d'abord l'industrie minière de bauxite, alumine, etc. modernisée

et aménagée par les investissements étrangers, et d'autre part l'agriculture et la pêche qui restent encore à un stade arriéré basé sur la culture sur brûlis, le nomadisme et la pêche primitive. Les taux de composition par secteurs principaux du Produit Domestique Brut dans les dernières années varient, en estimation, de 32 à 44 % pour l'agriculture (sylviculture, élevage et pêche y compris), de 18 à 32 % pour l'industrie minière. Il est d'environ 3 % pour la fabrication, d'environ 10 % pour le commerce et de 8 à 15 % pour les travaux publics. La Guinée est riche en ressources minérales. A part les réserves de bauxite estimées à 8,7 milliards de tonnes et les minerais de fer à haute qualité estimées à 16 milliards de tonnes, elle possède des gisements de diamant et d'or et aussi une grande espérance pour l'uranium et le pétrole. En particulier, la bauxite et l'alumine sont les seules monnaies d'échanges permettant l'entrée des devises étrangères, elle constituent 95 % du montant d'exportation.

Quant au secteur agricole, plusieurs plans de développement ont été élaborés depuis le 1^{er}

Plan trisannuel (du 1960 au 1963). Mais ce secteur, auquel on a attaché peu d'importance en principe, restait plongé dans une inactivité due à l'insuffisance des fonds attribués et aux échecs des exécutions des plans non flexibles. Le développement du secteur agricole est considéré, pour la première fois dans le Quatrième Plan Quinquennal commencé à 1981, comme un sujet prioritaire et on lui accorde des investissements importants pour faire face à la croissance démographique en améliorant la productivité du secteur primaire.

Les difficultés auxquelles la Guinée se heurte actuellement sont, sur le plan intérieur, le manque de matériels et l'inflation très grave, et sur le plan extérieur, l'accumulation de dettes énormes. Surtout, le manque de produits alimentaires due à l'insuffisance et à la diminution de la production ; la conséquence évidente de l'échec de la politique agricole, entraîne encore une aggravation du taux d'inflation. Les dettes extérieures sont dues, d'une part, à l'emprunt provenant de l'URSS et des pays de l'Europe orientale après l'indépendance, et d'autre part, à l'importation effectuée suivant des accords pour

la liquidation. La plupart des investissements sont concentrés à l'exploitation de bauxite et aux domaines concernés, et par conséquent ils n'ont pas contribué ni au progrès des autres secteurs de production, ni à l'enrichissement des fonds nationaux. Actuellement, malgré l'excédent de la balance commerciale due à l'exportation de bauxite, la balance totale reste déficitaire à cause du remboursement des dettes extérieures.

D'après les données publiées en 1976 par le Ministère guinéen de la santé, l'apport énergétique par habitant était inférieur à 2 000 kilocalories par jour. En 1981 la disponibilité en protéines animales par habitant était 9,8 kilogrammes dont environ 5 kg en poisson. Cette valeur nettement inférieure par rapport aux valeurs dans les pays voisins, à savoir de 45 kg au Sénégal, de 22 kg en Côte d'Ivoire et de 12 kg au Mali, n'a pas connu une montée significative par la suite.

2. Situation Générale de la Pêche

2.1 Ressources halieutiques

Bien que l'importance des ressources halieutiques dans la mer guinéenne ne soit pas encore exactement déterminée, nous pouvons l'évaluer suivant des résultats des enquêtes effectuées par des organisations internationales, etc., comme suit :

En ce qui concerne les ressources maritimes dans des profondeurs de moins de 10 mètres, compte tenu du fait que cette zone de la mer a des conditions de pêche identiques aux pays avoisinants de l'Afrique occidentale, le potentiel exploitable annuel est estimé à 50 à 70 mille tonnes, dont de 35 à 50 mille pour les poissons pélagiques, et de 15 à 20 mille pour les poissons demersales, selon les productions en Sénégal, en Gambie, en Sierra Leone, etc.

Pour les ressources dans les eaux plus profondes de 10 mètres, selon la production de la pêche industrielle, le potentiel exploitable annuel serait entre 180 et 220 mille tonnes.

Nous montrons ci-après ces valeurs en un tableau.

Evaluation des ressources halieutiques dans la mer guinéenne
(en mille tonnes)

Zone	Poissons pélagiques	Poissons demersales	Total
Moins de 10 m de profondeur - Zone de la pêche artisanale	35 à 50	15 à 20	50 à 70
Plus de 10 m de profondeur - Zone de la pêche industrielle	100 à 120	80 à 100	180 à 220
Total des zones guinéennes	135 à 170	95 à 120	230 à 290

Les principales espèces de poissons dans ces zones sont les suivantes :

Moins de 10 m :

° Pélagiques ... Etmolosa fimbriata

Sardinella eba

° Demersales ... Sparidae, Pleuronectida

Plus de 10 m :

° Pélagiques ... Balistes caprisus 70 %

Anchea quineensis,

et les autres 30 %

° Demersales ... Scianidae 80 %

Sparidae 15 %

Polynemidae, Ariidae 5 %
Cynoglossidae, Sananidae

Actuellement la production annuelle de la pêche dans les eaux guinéennes est estimée à, en tenant compte de la production des flottes étrangères, environ 80 mille tonnes, le taux d'exploitation est peu élevé. Ainsi, pour la zone littorale où le développement sera assez facile, nous disposons d'amples ressources.

2.2 Pêche industrielle

Ce sont presque tous les chalutiers étrangers qui effectuent la pêche industrielle au large. De janvier à août 1983, 57 bateaux étrangers ont déjà obtenu une permission d'exploitation. Une société de pêche étrangère qui désire exploiter doit conclure un accord avec la Direction Générale des Pêches à chaque fois. Elle doit aussi remettre à la Guinée une part déterminée de sa production.

Comme la propre flotte guinéenne de pêche, il n'y a que deux chalutiers latéraux (35,5 mètres, 400 chevaux-vapeur) donnés par la Chine populaire, employés autrefois par l'ancienne SONAPECHE

(une régie nationale de pêche fondée sous l'aide chinoise) et transmis à une coopérative des pêcheurs. La SOGUIPECHE (ex-SONAPECHE) possède trois chalutiers (17 m, 150 chevaux-vapeur), tous les trois sont actuellement en réparation en France et leur remise en service ne se fera qu'en 1984. L'évolution du débarquement de la pêche industrielle au Port de Conakry est indiquée dans le tableau suivant.

Production débarquée au Port de Conakry par la pêche industrielle

(en tonnes)

	1976	1977	1978	1979	1980	1981
URSS	10 088	9 850	10 111	9 272	11 562	15 484
Autres pays étrangers	2 064	2 787	3 291	2 979		
Régie guinéenne	862	736	607	453	0	0
Total	13 014	13 373	14 009	12 701	11 562	15 484

Le Port de Conakry est le seul port que les bateaux de pêche industrielle puissent accoster. Les équipements de ce port sont les suivants :

- ° Quai pour la pêche ... environ 150 m
- ° Bureau de SOGUIPECHE
- ° Atelier pour entretien des bateaux, atelier électrique, atelier de menuiserie

lorsque les pêcheurs guinéens stimulés par ce fait ont adopté volontairement les techniques avancées des Ghanéens. Actuellement, on estime le nombre des pêcheurs guinéens à environ 7 400, le nombre des bateaux (monoxyles compris) à environ 1 700 (Les statistiques concernant pêcheurs artisanaux ne sont pas encore bien prises. Seulement en 1983, le Ministère de l'Elevage et des Pêches a entamé l'arrangement). Quant au nombre des moteurs hors-bord, bien que l'on estime leur nombre à environ 320, nous estimons que moins de 200 moteurs seulement sont en état de service effectivement. Les barques de pêche sont toutes en bois. Il y a plusieurs formes et types de barques, mais l'influence du type ghanéen est évidente. Aucune barque n'utilise comme force motrice le moteur in-bord (moteur diesel). La saison favorable pour la pêche est la saison sèche (de novembre à mai). Pendant cette saison, on exploite les poissons pélagiques comme Bonga (Etmolosa fimbriata) et Bonga-seri (Sardinella eba), en utilisant le filet dérivant tournant ou le filet dérivant. Pendant la saison de pluie, on exerce surtout la pêche à la ligne, avec des petits bateaux, destinée à Sparidae, Pleuronectida,

Sciaenidae, etc. Actuellement la production de la pêche artisanale maritime est d'environ 18 500 tonnes, soit à peu près 58 % de la consommation totale du pays.

Il y a, aux alentours de Conakry, environ 22 débarcadères qui abritent environ 700 bateaux et mettent à terre un peu plus de 7 000 tonnes de poissons. Les villages de pêche ruraux sont répartis dans les régions littorales dépeuplées. L'accès à ces villages n'est presque possible que par la mer et très peu de locaux jouissent d'une communication commode par voie de terre. Les villages de pêche comme Kamsar dans la région de Boké, Cap Verga et Koba dans la région de Boffa dont l'état des routes est favorable, assument aussi le rôle de l'endroit de groupement des productions et le centre de commerce. Il n'existe pas spécialement d'installations portuaires le long de la côte et ce sont des anses naturelles qui sont utilisées comme zones de mouillage et débarcadères.

2.3.2 Situation de la pêche artisanale maritime

2.3.2.1 Particularités régionales de la pêche

1) Région de BOKE

Cette région est située entre la frontière de Guinée Bissau et le fleuve de Rio Kapatchez. Les estuaires du Conponi et du Nunez, dans le nord de la région, forment des vallées fluviales submergées qui arrivent jusqu'à 12 milles nautiques au large. Sauf dans une partie où le fond est onduleux, la mer est peu profonde et descend en pente faible. Malgré plusieurs hauts-fonds que l'on trouve dans cette zone de la mer, à savoir Banc de Conponi, Gonsalez Flat, Contlict Reef, Rocky Head, etc. et que l'on estime contenir une grande quantité des poissons demersales, l'exploitation est encore limitée en une partie seulement. Comme la mer est en pente faible, la profondeur du filet dérivant est en général peu importante, soit un peu moins de 4 mètres. A Kamsar, situé à l'estuaire du Nunez, existe un mouillage formé spontanément qui sert comme endroit de groupement des

poissons séchés dans les villages voisins et comme le centre de commerce. Il existe ici une jetée en béton d'environ 50 mètres de long et d'un peu plus d'un mètre de large où l'accostage des barques est possible seulement à marée haute. A marée basse, tous les alentours deviennent la laisse de mer.

2) Région de BOFFA

La région qui se trouve au sud de la région de Boké, et qui s'étend entre les fleuves du Kapatchez et du Konkoure. La profondeur de l'eau pour la pêche est de 4 à 10 mètres jusqu'à 10 milles nautiques du rivage. Il y a plusieurs fleuves et rivières qui débouchent dans cette zone. La côte est couverte des mangliers. Comme le Cap Verga s'avance fortement dans la mer, la ligne isobathe de 20 mètres s'approche au rivage et l'eau est plus profonde que dans les autres zones. La profondeur du filet dérivant tournant est par conséquent relativement importante, soit 9 mètres. Au nord-ouest du Cap Verga se trouve le

Récif de Verga, une bonne pêcherie des poissons demersales. Le village de Koukoude au Cap Verga, situé près d'une bonne pêcherie des poissons pélagiques, est prospère grâce à sa pêche. Les fumoirs étant aussi très nombreux, pendant bonne saison de la pêche, le village devient un centre d'achat et de traitement à fumage des poissons frais débarqués par des barques affluées ici venant des autres régions. Il existe ici des plages sableuses, rares sur la côte guinéenne. Nous ajoutons, comme les autres centres des activités de pêche, Tatema et les estuaires du Pongo et du Konkoure.

3) Région de COYAH

C'est la région au sud de Boffa, entre les fleuves du Pongo et du Sonmbouya. Sauf pour presque île où se trouve Conakry, la métropole, la côte est couverte des mangliers et la mer est en pente faible. Dans cette région, les montagnes sont proches de la mer et les fleuves ont un courant fort. Par ce fait, la sédimentation des boues et des sables est avancée, surtout du côté

nord de la presqu'île de Conadry. Dans les estuaires du Sonmbouya, du Dubreka, les bras de mer s'enfoncent minutieusement et abritent les centres des activités de pêche. A Debreka se trouve le Centre de Formation des Pêcheurs relevant du Ministère des FAPA. Mais comme ce Centre est situé en amont de l'estuaire, il a un désavantage géographique, car il est éloigné des zones de pêches.

4) Région de CONAKRY

Ayant en arrière-plan la ville de Conakry, la métropole, une grande consommatrice, cette région regroupe 40 % des bateaux du pays. La ville s'allongeant en presqu'île donnant loin dans la mer et la ligne isobathe de 20 mètres s'approchant de 10 milles nautiques, la zone est très favorable à la pêche. A commencer par les Iles de Los situées au bout de la presqu'île, il y a plusieurs villages de pêche importants dans cette presqu'île. Il n'existe pas d'installations portuaires remarquables et l'on profite des anses naturelles comme mouillages et débarcadères. Les filets

dérivant tournant ont le plus souvent la profondeur importante, soit 9 mètres. Dans les zones de récifs au bout de la presqu'île, la pêche à la ligne est aussi prospère et l'on débarque des poissons demersales plus ou moins chers.

5) Région de FORECARIAH

La zone qui s'étend entre les fleuves du Sonmbouya et du Melikhore. Plusieurs fleuves forment une ligne côtière complexe. La mer est en pente faible. Les centres des activités de pêche sont l'estuaire du Sonmbouya et les fles de Koback. Au port de Benty, à l'estuaire du Melikhore, il existe un quai de longueur d'environ 20 mètres, démolí dans une partie, utilisé autrefois comme embarcadère des bananes. Toutefois, éloigné des villages de pêche, il n'est pas mis en service actuellement. Dans cette région les circonstances routières vers les rivages sont en général mauvaises et la circulation des produits de pêche par voie de terre est peu commode. Le matériel principal de pêche est, dans

cette zone aussi, le filet ayant une profondeur d'environ 4 mètres.

2.3.2.2 Composition des pêcheurs

1) Nombre de pêcheurs

Bien que les statistiques indiquant le nombre de pêcheurs ne soient pas complètes, nous estimons que 7 400 pêcheurs sont répartis de la manière suivante :

Région de BOKE	1 000
" BOFFA	1 350
" COYAH	800
" CONAKRY	2 800
" FORECARIAH	1 450
<hr/>		
Total		7 400

2.3.2.3 Bateaux de pêche

1) Formes et types de bateaux

Les bateaux de pêche en Guinée sont divisés en gros en deux catégories; l'une, monoxyle, l'autre, bateau à structure de charpente (appelé "barque").

Le monoxyle, ayant la longueur de 4 à 5 mètres et une largeur d'environ 0,5 mètres, est un bateau à structure simple fabriqué en creusant un grand tronc d'arbre. Bien que ce soit un bateau traditionnel en Guinée, le monoxyle est surtout utilisé dans l'estuaire et l'anse, à cause de sa navigabilité et sa stabilité peu élevées.

La barque, longue de 7 à 18 mètres, appartient à la catégorie des bateaux occidentaux ayant des membrures (voir illustration jointe). Presque toutes les barques sont du type appelé "ghanéen", avec une petite quille et une distance étroite entre les membrures. Elle a la structure du type revêtement travaillant, la résistance longitudinale est soutenue par les planchers de coque et les virures de côté. C'est un type de bateau que l'on mesure d'après son déplacement. Une barque de 14 mètres de longueur hors tout a le poids d'une coque d'environ 1,5 tonnes. Le tonnage brut serait, par la métrologie internationale, d'environ 5 tonnes et la capacité du poids

mort serait à peu près 2,5 tonnes. Vu la forme de sa coque, elle peut s'équiper d'un moteur diesel in-bord.

Les petits bateaux de pêche guinéens sont classés dans le tableau de la manière suivante :

Classification des petits bateaux de pêche guinéens

	Appellation locale	Longueur (m)	Largeur (m)	Profondeur (m)	Force propulsive
Monoxyles	KOURO	5 à 6	0,5 à 0,6	0,3	Rame
	GBAMKEGI	5 à 7	0,6	0,3	Rame et voile
	YOLI (type sénégalais)	5 à 9	1,0 à 1,5	0,5	Rame, voile et moteur hors-bord
Bateaux à charpente	SALAN	7 à 13	1,3 à 1,6	0,7	Rame, moteur hors-bord et voile
	FLIBOTINES (type ghanéen)	12 à 18	2,0 à 2,2	1,0	idem
	BARQUE, BOTI	9 à 10	2,0 à 2,5	0,75	idem

2) Nombre actuel des bateaux

Bien que les statistiques n'ont pas encore été faites dans toutes les régions, nous

estimons le nombre de bateaux comme suit,
compte tenu du résultat des enquêtes effec-
tuées jusqu'ici par des organisations inter-
nationales et les informations reçues en cours
de notre enquête sur place :

Monoxyles	900
Barques ... jusqu'à 9 m de longueur ...	250	
... au-delà de 9 m de longueur ...	550	
	<hr/>	
Total provisoire ..	800	800
	<hr/>	
	Total	1 700

2.3.2.4 Matériels et méthodes de pêche

1) Monoxyles

Les monoxyles sont utilisés pour l'exploita-
tion dans l'estuaire et dans l'anse à pro-
ximité de la côte. Elle contient un
équipage d'environ 2 personnes. La méthode
principale est la pêche à la ligne. Les
pêches à la ligne longue de fond et à
l'épervier sont effectuées aussi.

2) Barques

Les filets dérivants ayant la profondeur de 4 à 9 mètres sont utilisés principalement. Les mailles de filet sont de 60 à 80 mm x 210 d/6 brins. Les filets de mailles de 25 à 40 mm sont aussi utilisés dans certains endroits.

Les barques sans moteur sont destinées en général à la pêche à filet dérivant. Les barques motorisées adopte la méthode du filet dérivant tournant; le filet est manipulé pour entourer le banc de poissons en prenant avantage de la mobilité des barques. Ainsi elles connaissent une multiplication ample de la production vis-à-vis des barques non-motorisées. La largeur dépend de la profondeur de l'eau. Elle varie entre 4 et 9 mètres.

2.3.2.5 Situation actuelle de la motorisation

En 1978 la Guinée a reçu 300 moteurs hors-bord du gouvernement canadien, ce qui a permis la motorisation des barques en Guinée.

Pour monter le moteur hors-bord, on coupe la poupe des petites barques. Pour les grandes, dans les pluparts des cas, on élargit les planches extérieures au niveau de la quille et installe un cadre en bois pour monter le moteur au-dessus. La motorisation des monoxyles n'a pas encore été faite et ne sera dans un futur proche non plus, compte tenu de la forme de coque et de la rentabilité.

Actuellement on estime qu'il y a environ 320 moteurs hors-bord, soit l'équivalent de 40 % du nombre des barques. Mais en tenant compte de leur courte durée d'utilisation et des difficultés pour acquérir des pièces de rechange, il est fort possible que le nombre des moteurs mis en service soit à peu près de 200 seulement.

C'est la SEMAPE (régie nationale d'approvisionnement des matériels de pêche) qui se charge de l'importation et de la distribution des moteurs et les autres matériels de pêche. Toutefois, faute d'attribution budgétaire des devises étrangères, ses activités sont en suspens. Par conséquent les pêcheurs doivent acheter par leur propre route ces matériels et équipements

provenant des pays voisins à un prix très élevé, ce qui constitue un accroissement anormal des dépenses pour pêcheurs.

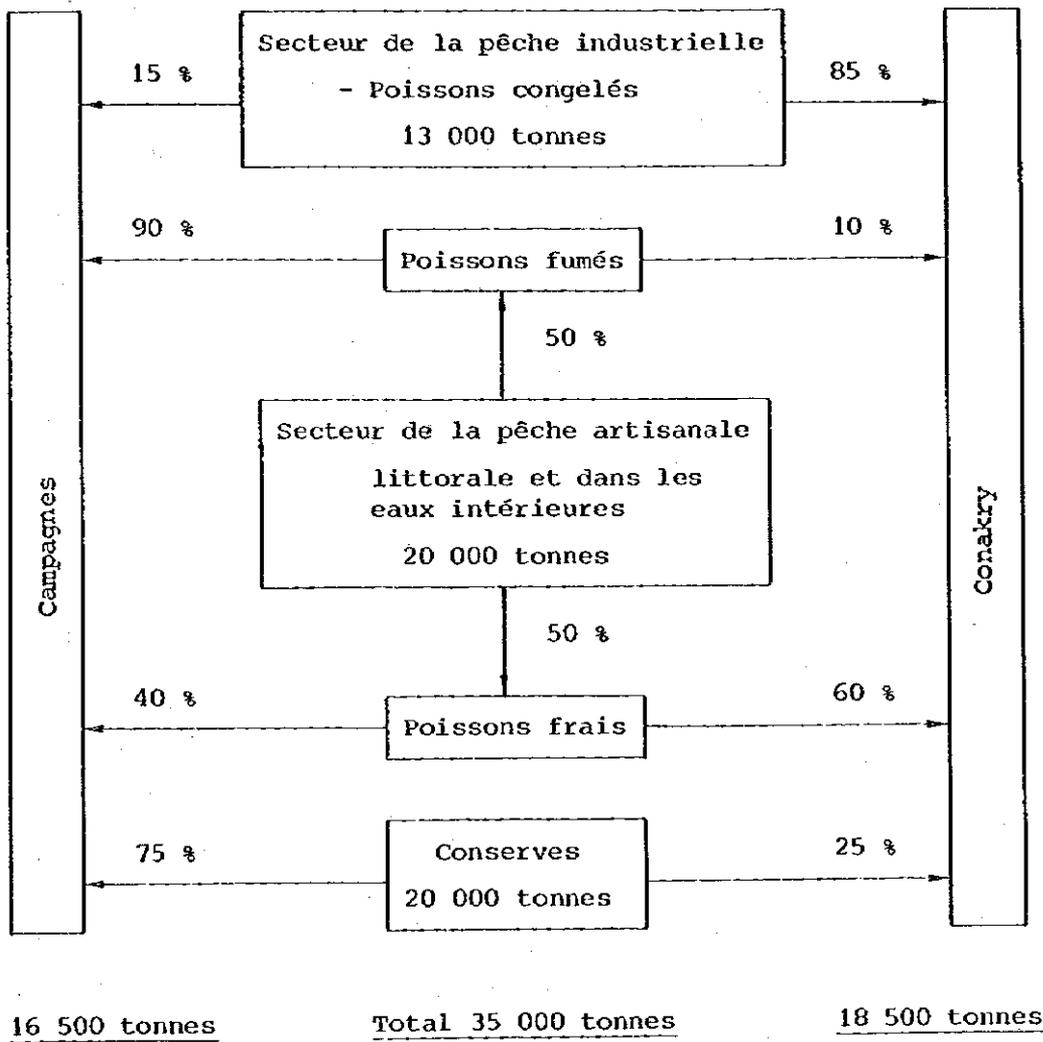
2.3.2.6 Production

La production et l'approvisionnement annuels de la pêche en Guinée (en 1982) sont les suivants :

La production et l'approvisionnement annuels en Guinée

Production	Pêche artisanale maritime	(en tonnes)	
	- Monoxyde	1 300	
	- Barque	17 200	18 500
	Pêche dans les eaux intérieures	1 500	1 500
Importation et autres	Débarquement des flottes étrangères comme redevances		3 000
	Achat des flottes russes		10 000
	Importation des conserves		2 000
Total			35 000

Nous montrons ci-dessous la consommation schématisée de 35 000 tonnes par an de poissons.



2.3.2.7 Rentabilité

Nous pouvons estimer la rentabilité des monoxyles et des barques respectivement comme suit : en nous basant sur leurs productions annuelles, sur les autres données diverses plus ou moins fragmentaires et sur les circonstances dans des pays analogues possédant des ressources des poissons pélagiques.

1) Monoxyde

Revenu	120 jours x (12 - 2) kg x 30 Syllis = 36.000 Syllis
Dépense	Rénumération de l'équipage ... 18 000 Syllis pour une personne
	Bénéfice du propriétaire du monoxyde 18 000 Syllis

2) Barque sans moteur

Revenu	200 jours x 85 kg x 25 Syllis x 0,95 = 403 750 Syllis
Dépense	Rénumération de l'équipage ... 134 600 Syllis pour 6 personnes
	Matériels de pêche, etc. 134 550 Syllis
	Bénéfice du propriétaire de la barque 134 600 Syllis
	<hr/>
	Total 403 750 Syllis

3) Barque motorisée

Revenu	180 jours x 200 kg x 25 Syllis x 0,95 = 855 000 Syllis
Dépense	Rémunération de l'équipage ... 134 600 Syllis pour 6 personnes
	Matériels de pêche, etc. 201 900 Syllis
	Combustible et huile de lubrification 190 000 Syllis
	Amortissement du moteur et de la coque ... 126 600 Syllis
	Entretien
	Bénéfice du propriétaire de la barque 201 900 Syllis
	<hr/>
	Total 855 000 Syllis

- N.B. 1. Nous avons choisi la barque de 14 mètres de long pour entreprendre.
2. Nous avons estimé le prix de poissons de la production de monoxyle à 30 Syllis/kg, puisqu'il s'agit surtout des poissons démersales à prix élevé. 2 kg de poissons sont mis à part pour la consommation domestique.
3. Le prix de poissons de barque estimé à 25 Syllis/kg, puisqu'il s'agit surtout des pélagiques moins chers. 5 % de poissons sont destinés à la consommation domestique de l'équipage.

4. Nous avons estimé qu'il n'y a pas de différence entre les rémunérations de l'équipage des barques sans moteur et motorisées. Toutefois, la dernière est plus avantageuse au point de vue distribution de la production à l'équipage.

2.4 Pêche dans les eaux intérieures

En 1960, dans des pays d'Afrique Occidentale, soit, côte d'Ivoire, Haute-Volta et Guinée, plusieurs stations expérimentales, étangs de fécondation artificielle, d'incubation et de démonstration ont été construits avec l'aide des Nations Unies pour la promotion de la pêche dans les eaux intérieures. En Guinée, environ 30 étangs ont été construits à Fouta-Djallon et consacrés principalement à la culture de Tilapia zillii et de Tilapia galilea. La production annuelle à cette époque était de 300 à 3 000 kg/ha. Leurs activités ont ralenti plus tard à cause des défauts de la gestion, et actuellement ces étangs sont abandonnés. A part ces étangs, il existe à Kindia et Mamou des parcs de pisciculture presque inactifs aussi.

En général la pêche dans les eaux intérieures, consistant à prendre des poissons de rivière avec corbeille en bambou, épervier, etc, n'est pas effectuée en tant que métier. Mais elle est pratiquée surtout dans le bassin du Niger par les cultivateurs comme activité secondaire. Le poisson préféré est une espèce de silure.

2.5 Circulation des poissons

La production de la pêche industrielle débarquée au Port de Conakry est gérée par la Société Nationale Frigorifique. L'OPEMA (une régie nationale de la distribution de production de pêche), organisme entrant sous la compétence du Ministère des Commerces, reçoit ces poissons et les distribue aux coopératives de consommation des travailleurs dans la ville de Conakry et dans 32 communes locales. Comme la plupart des poissons débarqués sont déjà congelés (et mis dans les boîtes à carton), la distribution à la campagne s'effectue aussi de cette manière. L'OPEMA, possédant des camions isothermiques, frigorifiques et ordinaires, d'un total de 17 véhicules, a distribué dans l'année 1980 à 1981, environ

17.000 tonnes de poissons. Bien que l'OPEMA soit tenu d'assurer la distribution mensuelle d'une quantité planifiée tant pour la ville de Conakry que pour la campagne, cette planification n'est pas suivie à la lettre, d'une part à cause de l'écartement saisonnier de l'exploitation et le débarquement des flottes étrangères, d'autre part à cause des pannes fréquentes des véhicules de transport. L'OPEMA dispose d'un magasin frigorifique de capacité de 100 tonnes dans les villes rurales comme Kankan, Faranah, Labé. Dans la ville de Conakry, les poissons sont transportés par des camions ordinaires aux coopératives des grossistes, ensuite délivrés aux coopératives des détaillants, puis vendus dans les marchés. Le transport à la campagne est effectué par les camions isothermiques ou frigorifiques.

Quant à la pêche artisanale, la circulation des poissons est faite en marché parallèle et en général le prix est plus cher que le prix officiel. Par conséquent, l'OPEMA ne peut pas acheter des poissons frais des pêcheurs artisanaux au prix officiel sauf en période de pêche abondante pendant laquelle le prix du poisson baisse. Les poissons mis à

terre aux alentours de Conakry sont achetés frais à la débarcadère par les courtiers ou les détaillants et vendus dans les marchés ou de porte à porte. Les habitants de la ville vont quelquefois aux débarcadères acheter des poissons directement. Les poissons invendus sont fumés.

Dans les villages ruraux, comme les moyens de transport ne sont pas développés, tous les poissons pêchés, sauf ceux destinés à la consommation domestique des pêcheurs, sont fumés à l'endroit même de débarquement, en utilisant le manglier comme combustible*. Les poissons fumés sont rassemblés en une certaine quantité et transportés dans des lieux de commerces comme Kamsar, Cap Verga, Koba, Benty, etc. A ces endroits les entrepreneurs de transport viennent des régions intérieures avec leur camion pour faire du commerce. Ils jouent aussi le rôle de fournisseur de carburant pour les moteurs, de matériels de pêche et d'autres articles quotidiens. Les poissons fumés sont une source de protéine très importante et aimés par les habitants des régions intérieures du pays.

* Les fumoirs ont une structure simple. Un support est monté par des tubes en fer d'un diamètre

d'environ 2 pouces et au-dessus de ce support un grillage est effectué. Le fumage est fait en 12 heures environ. Comme l'installation des fumoirs est facile, il en existe plusieurs dans un même village.

2.6 Prix des poissons

Le prix de la production de la pêche industrielle est réglementé sans distinction des espèces de poissons. Toutefois, ce prix officiel n'est valable que dans le cas d'une vente en gros. Au niveau du prix de détail, des poissons achetés à prix officiel sont vendus à des prix libres. En 1983, l'OPEMA achète des poissons de la Société Frigorifique à 23 Syllis/kg et les vend, les coûts de transport et de manutention additionnés, à 25 Syllis/kg dans la ville de Conakry et 30 Syllis/kg dans la campagne. Le prix de détail à Conakry est de 75 Syllis/kg et quelque fois il arrive à 100 Syllis/kg, s'il s'agit des tranches de gros poissons.

Le prix des poissons de la pêche artisanale est libre pour la vente en gros. A Conakry, les poissons frais sont vendus en gros de 30 à

50 Syllis/kg et en détail de 75 à 100 Syllis/kg. Comme la circulation des poissons fumés obtient la majorité dans la campagne, les poissons frais sont considérés, pour déterminer leur prix, comme matière des fumage. Par conséquent, le prix baisse pendant la période de pêche abondante et augmente en période basse.

Le prix des poissons fumés varie entre 80 000 et 140 000 Syllis/tonne en gros, selon leur qualité et la saison. Le prix de détail est de 10 à 15 Syllis par pièce (200 g en poisson frais) à la ville de Conakry.

2.7 Consommation des poissons

La consommation des poissons en Guinée en 1982 est d'environ 35 000 tonnes, poissons importés, conserves et poissons d'eau douce compris. Environ 23 000 tonnes sont consommées en poissons frais ou congelés, et environ 10 000 tonnes en fumé. Le reste est mis en conserves. Aucun poisson séché ou salé n'est connu. A peu près 86 % des poissons frais ou congelés sont consommés dans la ville de Conakry. Donc, presque toute la population intérieure dépend des poissons fumés

transportés de la Guinée maritime à part les régions qui peuvent bénéficier des poissons d'eau douce du bassin du Niger.

A Conakry, la consommation de poisson par an et par tête est de 34 kg. C'est parce que les autres nourritures protéiques, soit, boeuf, mouton et poulet sont chères, à savoir de 150 à 200 Syllis/kg, et que le poisson est très demandé comme source de protéine. Par contre, dans la région intérieure du pays; la Moyenne Guinée et la Guinée forestière, la consommation est de 2 kg (dans la Haute Guinée, comme les poissons d'eau douce sont disponibles, la consommation par an et par tête est d'environ 4 kg), à cause de l'insuffisance de la production et du retard de l'aménagement des installations à circulation intérieure.

Si nous comparons la consommation moyenne par tête et annuelle de poissons en Guinée, environ 5,9 kg (environ 4,8 kg/an pour les viandes de bétail), à celles des pays voisins, indiquées ci-après, nous constatons qu'elle est largement inférieure.

Mali	12 (kg/an)
Sénégal	45
Côte-d'Ivoire	22

Selon l'enquête sur la préférence de poisson, faite par la FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture), les préférences des Guinéens vont dans l'ordre suivant :

- 1° Poisson frais
- 2° Poisson fumé
- 3° Poisson congelé.

Les cuisines faites à partir de poisson sont : le ragoût, la friture, etc. Il semble qu'il n'y ait pas de différence de manière de cuisines entre les poissons fumés et frais.

La forme de circulation de poisson se modifiera dorénavant au fur et à mesure de l'aménagement et l'amélioration des routes et des installations. Cependant, les formes de circulation et de consommation en poissons fumés dans les régions intérieures ne changeront pas de si tôt, selon le goût, la commodité de conservation et la rentabilité.

2.8 Problèmes concernant la pêche en Guinée

Faute d'investissements actifs du pays jusqu'ici, la pêche industrielle guinéenne n'a pas bénéficié de l'aménagement des installations portuaires et des flottes de pêche et dépend totalement de l'exploitation des sociétés étrangères. Cette tendance continuera pour le moment et le pays adoptera la politique de recevoir des poissons comme une partie de la redevance ou d'en acheter.

En ce qui concerne la pêche à une échelle moyenne, des chalutiers ont été introduits et exploités jadis sous l'aide chinoise. Mais ces chalutiers sont déjà décrépits et presque plus utilisables. Les bateaux de taille moyenne, dont la SOGUIPECHE dispose, sont actuellement en réparation en France. Leur remise en service n'est pas prévue. Le réaménagement des installations du Port de Conakry et l'introduction des chalutiers de 20 tonnes sous l'aide de la Communauté européenne va devenir possible dans un avenir prochain. Mais l'accroissement de production estimée dans ce projet n'est que de 2 400 tonnes par an environ.

Dans la pêche artisanale, la manque de matériels et d'équipements entrave l'amélioration de la

productivité. Les pêcheurs achètent par leur propre effort ces matériels et équipements provenant des pays voisins à un prix très élevé. Ils font de grands sacrifices pour effectuer le paiement, ce qui empêche l'accumulation des capitaux et fait baisser par conséquent, leur niveau de vie.

L'évolution optimale de la pêche guinéenne à l'avenir sera le développement par étape de la pêche artisanale à celle de l'échelle moyenne.

Pour acquérir une croissance prompte de la production avec un investissement limité, il est nécessaire d'augmenter le taux de rendement de la méthode composée par le moteur hors-bord, la barque en bois et le filet dérivant. Pour cela, l'accélération de la motorisation grâce au moteur hors-bord et l'approvisionnement stable des pièces de rechange et des autres matériels sont indispensables. Pour la deuxième étape, nous pouvons envisager le développement de la pêche à senne tournante, en profitant les résultats d'expériences des petites sennes tournantes organisées par le FAO. Il faut en même temps former des techniciens et organiser la structure de base pour pouvoir faire connaître vulgariser ces techniques aux pêcheurs. Quand

la méthode de senne tournante sera diffusée, nous pouvons compter sur l'accumulation des capitaux et la possibilité, dans une étape suivante, de passer à la pêche à une échelle moyenne, en introduisant des bateaux de 15 à 20 tonnes. La circulation, qui sera multipliée par effet direct de l'augmentation de production, sera assurée sous forme des poissons fumés comme jusqu'à présent, mais elle exigera l'aménagement des routes d'accès aux villages de pêche et le renforcement des camions de transport.

3. Projets de développement

3.1 Plan Quinquennal National de développement

La Guinée adopte, comme objectif prioritaire dans son Quatrième Plan Quinquennal National de développement (de 1981 à 1985), l'établissement, en une courte période de temps, de l'autosuffisance alimentaire. Cet objectif sera atteint par l'aménagement de la structure de production du secteur primaire.

Pour la domaine de la pêche, le Plan prévoit l'aménagement de la structure nécessaire pour atteindre la production annuelle de 150 mille

tonnes en 1985. Ceci permettra non seulement le ravitaillement en protéine marine à la population, mais aussi l'exportation des excédents de production. Pour la mise en oeuvre, un investissement de 480 millions de Syllis est prévu au cours de ce Plan pour le domaine de la pêche, pour réaliser la construction des bases de pêche et l'aménagement de la structure de la distribution.

3.2 Projet de développement de la pêche

Jusqu'ici les pêcheurs artisanaux ont exercé leur métier spontanément, et donc il n'y a pas eu d'organisation ni de groupement collectif des pêcheurs. Pour cette raison, la modernisation des moyens de production et de distribution est très en retard, la productivité est basse, et par conséquent, ce domaine n'a pas connu un développement remarquable malgré son potentiel en ressources littorales.

Pour améliorer cette situation, le Quatrième Plan Quinquennal National prévoit, en s'appuyant sur l'investissement de la Banque de Développement Africaine, la construction et l'aménagement des bases de pêche littorale, des installations de

distribution, des installations pour la pêche fluviale, etc., afin d'acquérir dans 5 ans une augmentation de 19 620 tonnes dans la production.

Depuis 1977 durant quelques années, un groupement des pêcheurs artisanaux a été expérimenté par le Ministère de l'Elevage et des Pêches. On a essayé d'envoyer le personnel dans les locaux de pêcheurs et des groupements des pêcheurs littoraux par l'intermédiaire des Pouvoirs Révolutionnaires Locaux (PRL), afin d'intégrer la production de la pêche dans l'économie dirigée. Mais cet essai a fini en échec, parce que, d'une part, les organismes de l'Etat n'ont pas pu fournir suffisamment de matériels et d'équipements de pêche et que, d'autre part, il a été impossible de faire accepter un salaire fixe aux pêcheurs.

Tenant compte de ses résultats le gouvernement guinéen a décidé, pour le Plan Quinquennal présent de poursuivre l'organisation des pêcheurs artisanaux par des FAPA (Fermes Agro-Pastrales d'Arrondissement). Les FAPA, dans le but d'améliorer la productivité, par le groupement des cultivateurs en forme des ferme collectives, par l'organisation du type coopératif et par la vente

de la production dans le marché parallèle, obtiennent déjà plusieurs résultats tangibles. Selon cette expérience le gouvernement prévoit l'organisation de la pêche littorale au sein des FAPA et l'augmentation de la production par la modernisation, soit la motorisation des barques et l'approvisionnement stable des matériels et des équipements. C'est dans ces circonstances que le projet de développement de la pêche artisanale est élaboré et le Ministère des FAPA, l'autorité supérieure des FAPA, est désigné pour poursuivre l'exécution.

3.3 Organe d'exécution du projet

3.3.1 Ministère des FAPA

Le Ministère a été fondé par un arrêté datant de Mars 1981 qui le sépare du Ministère de l'Agriculture, Eau, Forêt et Coopératives. Afin de diriger et d'encourager la création d'un ou deux FAPA dans chaque Arrondissement, pour atteindre un total de 385 FAPA dans 317 Arrondissements. Les FAPA sont des organisations pré-coopératives qui effectuent pendant 3 ans des activités sous l'assistance financière et technique du Ministère des FAPA et mettent en

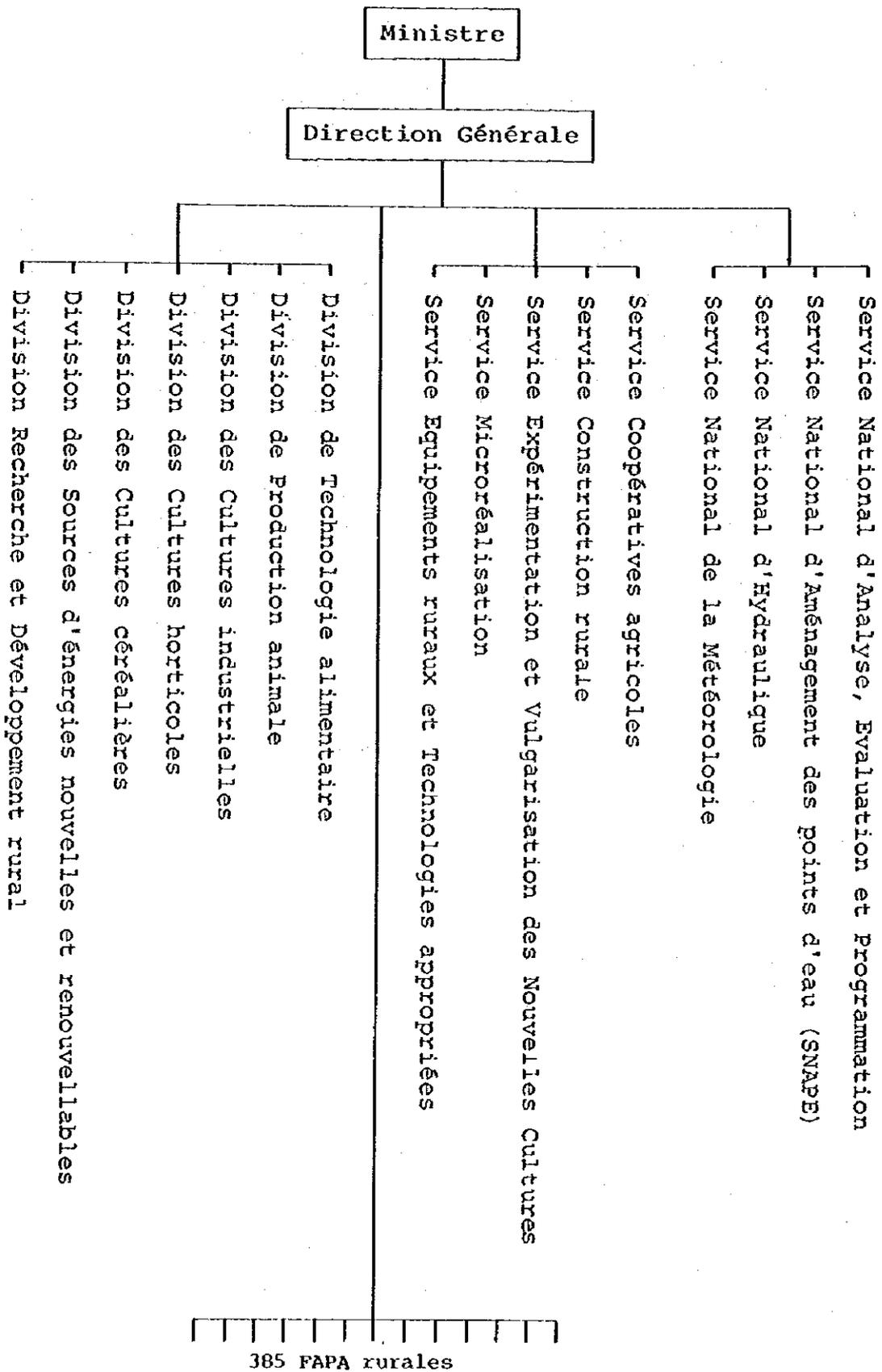
réserve le bénéfice de la vente d'une partie de leur production. A partir de la quatrième année elles se transforment en coopératives à autonomie financière. Les techniciens affectés aux FAPA rurales par le Ministère des FAPA sont des jeunes gens ayant été instruits dans l'université ou dans des établissements d'enseignement spécialisé. Ils ont un niveau d'éducation technique très élevé. Trois ou quatre techniciens forment un noyau. Ils créent une nouvelle ferme composée d'environ 20 à 30 personnes. Ils dirigent les cultivateurs, poursuivent l'activité de production, modernisent le secteur primaire rural et améliorent la productivité. Les activités des FAPA rurales, soit la liberté du choix des produits à planter et la vente de la récolte dans le marché parallèle prix avantageux, ont pour effet d'inciter à la production des cultivateurs organisés en FAPA. La répartition et les effectifs des FAPA sont les suivants :

Répartition et nombre d'effectifs des FAPA (en 1983)

	Nombre des FAPA	Nombre d'effectifs (personne)	Nombre d'effectifs moyens (personne)
Guinée maritime	57	2 445	42,9
Moyenne Guinée	117	2 607	22,3
Haute Guinée	128	2 374	18,5
Guinée forestière	58	1 210	20,9
Total	360	8 636	24,0

L'organigramme du Ministère des FAPA est la
suivant :

Organigramme du Ministère des FAPA



Comme le Ministère des FAPA est un ministère nouvellement fondé, il est normal que certaines divisions soient encore mal organisées. Cela proviendrait du fait que des fonctions énormes sont attribuées à ce ministère dans une courte période de temps, puisqu'il joue le rôle de base pour la restauration de l'économie nationale. Au fur et à mesure que les FAPA rurales vont devenir autonomes dans leur fonction de coopératives et que le personnel jeune va acquérir de l'expérience, l'organisation va probablement se stabiliser.

3.3.2 Activité du Ministère des FAPA dans le domaine de la pêche

C'est la Division de production animale du Ministère des FAPA qui assume le rôle de guichet pour les activités dans les domaines de la pêche artisanale et de la pêche fluviale des FAPA. Jusqu'ici cette division s'occupait principalement d'activités relatives à l'élevage. Dans le domaine de la pêche, le problème à envisager dans l'immédiat est la promotion de la pêche artisanale. Pour un projet à plus long terme,

il a élaboré un projet d'aménagement et de développement des Centres communautaires, qui comprend la construction et l'aménagement des sept bases de pêche dans le pays, le ravitaillement des matériels de pêche et la motorisation des barques. Pour la réalisation de ce projet le gouvernement a fait une demande d'assistance à un Organisme des Nations Unies (Fonds d'équipement des Nations Unies). Mais la réponse des Nations Unies à l'égard de ce projet n'a pas encore été donnée, et il n'est donc pas certain que ce projet se réalise.

Les activités actuelles dans le domaine de la pêche ont à peine commencé en 1983. Et malgré l'affectation des techniciens spécialisés dans la pêche aux FAPA littorales, à cause du manque de matériels et d'équipements dans la pratique, l'exploitation n'a pas encore commencé. Seulement, les techniciens en poste à la FAPA à Dubréka effectuent, parallèlement aux échanges techniques avec des pêcheurs, des expériences pour améliorer des filets.

Comme autre organisme gouvernemental spécialisé dans le domaine de la pêche, il existe aussi le

Ministère de l'Elevage et des Pêches. La Division de la pêche artisanale et les Directions régionales de la pêche ont des activités communes avec les FAPA. Le Ministère de l'Elevage et des Pêches n'est pas actif dans le domaine de l'exploitation par suite à l'échec des Brigades de la Pêche, il s'occupe seulement de l'inscription des pêcheurs et de la diffusion. Il n'a donc pas à disputer les activités du Ministère des FAPA. De plus comme on s'est aperçu de l'importance de l'organisation des pêcheurs et de la diffusion des techniques, une tentative de coopération inter-ministérielle est en cours.

III. PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE

1. Objectif

Le Projet est destiné à grouper, par l'intermédiaire des FARA qui tiennent lieu de modèle, les pêcheurs éparpillés dans les régions littorales de la République de Guinée et vise aussi à l'amélioration de la productivité.

Les objectifs de ce Projet sont les suivants.

- 1) Fonder les FAPA dans les villages littoraux de la Guinée, pour faire de la pêche une activité stable en organisant des coopératives de pêcheurs.
- 2) Améliorer la productivité de la pêche par la promotion de la motorisation des barques à pêche et par l'approvisionnement équilibré des matériels et des équipements de la pêche.
- 3) Augmenter le taux de fonctionnement des barques en assurant un service d'entretien des matériels et des équipements.
- 4) Poursuivre les recherches techniques et la formation des techniciens nécessaires pour le développement et la modernisation future de la pêche.

Pour atteindre ces objectifs, le Projet prévoit la fondation des FAPA dans 10 endroits dans les régions littorales ainsi que l'installation d'un Centre de motorisation des barques à pêche dans la ville de Conakry.

2. Contenu du projet

2.1 FAPA

Le Ministère des FAPA fondera des FAPA modèles dans les régions suivantes.

La région de BOKE	1
" BOFFA	3
" COYAH	1
" CONAKRY	4
" FORECARIAH	1
Total	: 10

A chaque FAPA sera choisi et nommé par le Ministère des FAPA le personnel permanent chargé de l'administration et gestion de sa FAPA et d'enseigner les techniques aux pêcheurs.

Le nombre de personnel est de 6 à 10 par chaque FAPA (moyen 8).

Chaque FAPA a à sa charge 40 groupes des pêcheurs constitués de 6 pêcheurs chacun ; il leur prête des

barques, des moteurs et des matériels de pêche fournis par le Ministère des FAPA. Le personnel des FAPA essaye d'augmenter la production en effectuant l'entretien et le renouvellement des matériels et des équipements prêtés, encourageant la motorisation des barques sans moteur et ainsi maintenant le taux de fonctionnement des barques à un niveau élevé.

2.2 Centre de la motorisation des barques à pêche

Le Centre sera installé dans la ville de Conakry qui est le centre géographique de la répartition des FAPA modèles et sera administré sous le contrôle du Ministère des FAPA.

Le Centre de la motorisation est destiné d'une part à être un centre de service technique afin d'augmenter la rentabilité des matériels et des équipements fournis aux différentes FAPA, et d'autre part à effectuer des recherches permettant le développement des techniques de la pêche et la formation d'un personnel nécessaire pour la promotion de la pêche à l'avenir. Ses rôles sont les suivants :

- 1) Réparation du moteur des barques de pêche appartenant aux FAPA.
- 2) Gestion des pièces de rechange des moteurs.
- 3) Formation des techniciens-répareurs de moteurs
- 4) Recherche et développement des techniques de la pêche.

L'atelier de ce Centre organise la réparation des moteurs des barques à pêche apportés par les FAPA. Il prévoit pour les FAPA éloignées, des tournées

de réparation et d'approvisionnement de pièces de rechange grâce à un service de voitures itinérantes.

La gestion des pièces de rechange des moteurs s'effectue essentiellement dans ce Centre qui assure un service d'approvisionnement selon la demande de chaque FAPA. Il doit aussi essayer de maintenir le stock des pièces de rechange à une proportion convenable et assurer un service d'achat et d'importation afin qu'il n'y ait pas de manque. Dans le cas d'une panne nécessitant une réparation importante, le Centre prête à la FAPA concernée un moteur de réserve. Des cours et des stages destinés aux pêcheurs ainsi qu'aux techniciens attachés aux FAPA modèles seront organisés régulièrement dans ce Centre pour vulgariser des techniques d'entretien et de manipulation des moteurs.

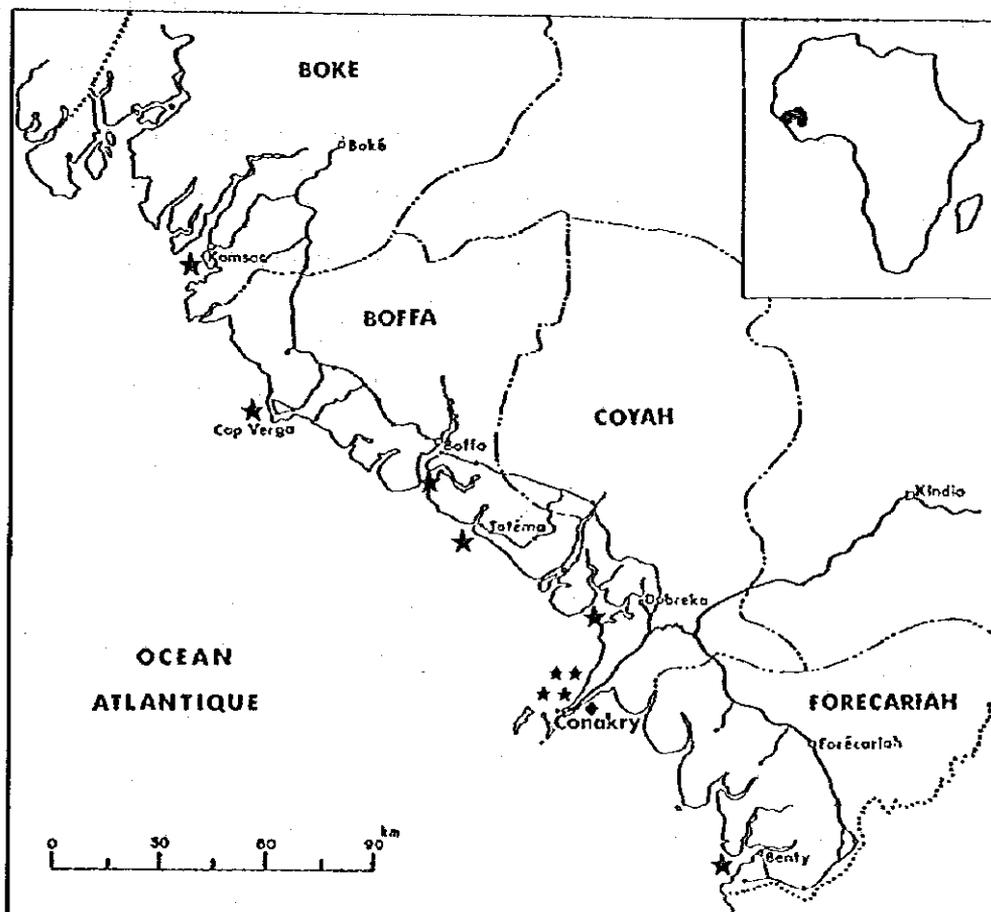
Le Centre met en cours un nouveau type de recherche expérimentale en utilisant des hors-bord et des matériels auxiliaires pour encourager la motorisation des barques et améliorer des méthodes de pêche.

Les services ci-dessus sont assurés par des techniciens compétents ou des agents de l'admi-

nistration envoyés par le Ministère des FAPA.

Leur nombre total est de 18.

LA COTE GUINEENNE



IV. CONCEPTION DE BASE

1. Principe de la conception de base

En tenant compte des informations et des données obtenues au cours de l'enquête sur place et du résultat de l'analyse de ces informations, nous avons jugé que les quantités optimales de l'installation, les matériels et les équipements pour l'exécution et l'exploitation de ce projet doivent être celles qui remplissent les conditions ci-dessus. C'est selon ce principe que nous avons établi la conception de base du Projet.

- 1) Niveau technique des pêcheurs
- 2) Espèce des poissons et situations de la pêche
- 3) Système de la réception des poissons
- 4) Conformité avec les barques existantes
- 5) Développement par étapes de la technique
- 6) Conditions de transport des matériels et des équipements

Le projet est divisé en deux objectifs, il y a d'une part, la motorisation des barques et l'approvisionnement des matériels et des équipements

destinés au renforcement de la capacité de production au niveau des FAPA, et d'autre part, le service de la diffusion des techniques, et la recherche technique pour le développement futur de la pêche au niveau du Centre de la motorisation des barques.

2. Moteurs pour barques

2.1 Conditions du choix des moteurs

Actuellement, le taux de la motorisation des barques à pêche de la Guinée est environ 24 % et toutes ces barques motorisées utilisent des moteurs hors-bord à essence.

Les raisons qui expliquent l'adoption hors-bord sont les suivantes ; nous pouvons noter que le moteur hors-bord est facilement montable sur les barques existantes car il ne nécessite qu'une petite modification de la poupe ; la manipulation et l'entretien de ce moteur sont relativement faciles et le prix d'achat est relativement bas. Nous considérons que l'introduction des hors-bord est avantage, et répond bien aux clauses du projet. Tout d'abord ce moteur s'adapte bien aux techniques locales courantes et aussi il nous épargne le travail de présentation des

nouvelles techniques. Il n'y a pas de problème ni dans l'acquisition du combustible et de l'huile de lubrification nécessaires pour le fonctionnement des moteurs hors-bord, ni dans la technique de manipulation et du dépannage des moteurs, utilisée par les pêcheurs.

2.2 Conception de base des hors-bords

Le choix de l'utilisation des hors-bord a été fait pour répondre aux conditions suivantes :

- 1) Utiliser l'essence comme combustible.
- 2) Leur puissance calculée en chevaux-vapeur doit être déterminée pour éviter un état de manoeuvre trop dur en tenant compte du poids important des barques de pêche.
- 3) L'hélice doit être appropriée à la pêche.
- 4) On doit éviter une diversité des marques afin de faciliter l'entretien et l'approvisionnement des pièces de rechange.
- 5) Une quantité appropriée de pièces de rechange doit être prévue, vu que l'approvisionnement est supposé assez difficile.
- 6) Des manuels d'opération et de service doivent

être préparés en français ainsi que des catalogues.

2.3 Quantité et spécifications des moteurs hors-bord :

Si nous supposons qu'un total de 400 groupes de pêcheurs est réparti sous 10 FAPA modèles, que chaque groupe doit acquérir un moteur hors-bord et que le taux de fonctionnement est de 90 %, la quantité des moteurs sera :

$$400 \div 0,90 = 444$$

Si nous prévoyons 6 moteurs de réserve qui seront distribués au Centre de la modernisation des barques, nous avons besoin au total de 450 moteurs. Selon l'enquête sur place des dimensions des barques à pêche et des puissances des moteurs utilisés, le rapport entre ces deux éléments sont les suivants : Les barques de longueur inférieur à 9 mètres utilisent le moteur de 15 chevaux-vapeur et occupent un tiers du nombre total des barques. Les barques de plus de 10 mètres de long utilisent des moteur de 30 chevaux-vapeur et constituent 2/3 du nombre total des barques. En tenant compte de ce fait actuel, nous déterminons dans le projet la quantité des

moteurs ci-dessous indiquée. Quant aux pièces de rechange, nous prévoyons une quantité qui correspond à 25 % des prix total des moteurs, quantité standard pour la pêche.

- 1) Moteurs hors-bord de 15 chevaux-vapeur à l'arbre d'entraînement long : 150
- 2) Moteurs hors-bord de 30 cheveaux-vapeur à l'arbre d'entraînement long : 300
- 3) Pièces de rechange : 25 % du prix des moteurs

3. Matériels de pêche

3.1 Conditions pour les métériels

En Guinée, l'acquisition des matériels de pêche est difficile et donc le manque persiste à commencer par des filets dérivant jusqu'aux matériels de pêche à la ligne.

Les matériels qui seront distribués aux FAPA modèles seront déterminés selon les principes suivants pour assurer l'efficacité de l'augmentation de la production prévue par l'approvisionnement des moteurs hors-bord.

- 1) Les filets dérivant doivent avoir la même largeur de maille et grosseur de fil que ceux utilisés

le plus souvent en Guinée et qui sont considérés comme les plus appropriés pour l'espèce de poissons et leur taille.

- 2) La quantité des filets doit être de 450 jeux, soit égale au nombre des moteurs hors-bord. Il faut prévoir deux changements de filets par an dû à leur détérioration.
- 3) Vu que la technique de la confection du filet est largement acquise par les pêcheurs, nous prévoyons principalement l'approvisionnement des matières. Les filets achevés ne consisteront donc qu'une partie de l'approvisionnement.
- 4) Il faut prévoir aussi l'approvisionnement des matériels manquants pour la pêche à la ligne.
- 5) En tenant compte du niveau peu élevé de la technique de pêche à la ligne longue en Guinée, nous prévoyons des matériels achevés pour cette méthode pour l'instruction des pêcheurs.
- 6) Nous prévoyons un approvisionnement de boîtes à poissons en plastique afin de faciliter le débarquement, le pesage des poissons pêchés.

3.2 Quantités et spécifications des matériels

(1) Filet dérivant (filet achevé dont la longueur de la corde à flotteur est 200 mètres :

- Grosseur du fil : 210 d/6
Largeur de maille : 60 mm
Nombre de maille : 100
Quantité : 50 jeux
- Grosseur du fil : 210 d/6
Largeur de maille : 60 mm/80 mm
Nombre de maille : 200
Quantité : 50 jeux

(2) Matière du filet

- Grosseur du fil : 210 d/6
Largeur de maille : 60 mm
Nombre de maille : 100
Longueur : 151,1 m
Quantité : 1.600 pièces
- Grosseur du fil : 210 d/6
Largeur de maille : 80 mm
Nombre de maille : 100
Longueur : 151,5 m
Quantité : 800 pièces

(3) Corde à flotteurs et à diabolos :

- Diamètre : 8 ϕ
Longueur : 200 m/rouleau
Quantité : 1 400 rouleaux

(4) Flotteur :

- Diamètre (extérieur et intérieur)
: 65 ϕ /10 ϕ
- Longueur : 41 mm
- Quantité : 70 000 pièces

(5) Diabolo en plomb :

- Diamètre (extérieur et intérieur)
: 15 ϕ /8,5 ϕ
- Longueur : 34 mm
- Poids : 37,5 g
- Quantité : 230 000 pièces

(6) Filament pour réparation :

- Grossuer : 210 d/6
- Poids : 500 g/rouleau
- Quantité : 4 000 rouleaux

(7) Ligne de pêche à monofilament :

- Numéro : # 30
- Longueur : 100 m
- Quantité : 2 000 rouleaux
- Numéro : # 20
- Longueur : 100 m
- Quantité : 2 000 rouleaux

(8) Hameçon :

- Quantité : 20 000 pièces

(9) Matériel achevé pour la pêche à la ligne
longue (monofilament) :

- Longueur : 200 m
- Quantité : 20 jeux

(10) Boîte à poisson en plastique :

- Capacité : 60 litres

Quantité : 200 pièces

4. Centre de la modernisation des barques

4.1 Fonction et contenu du Centre de la modernisation des barques

Ce Centre doit avoir à la fois deux fonctions : servir de centre d'entretien des moteurs hors-bord distribués aux FAPA modèles, être un établissement destiné principalement à la recherche technique et à la formation des techniciens au sein des FAPA, chargé de prévoir les problèmes importants et éventuels de la prochaine étape du développement.

Pour accomplir efficacement ces deux fonctions, le Centre sera installé à Bonfi, dans la ville de Conakry, en tenant compte de la répartition géographique des emplacements des dix FAPA modèles et de la proximité du Ministère des FAPA, autorité compétente pour ce projet.

Le Centre doit disposer de l'installation, des matériels et des équipements cités ci-dessous pour effectuer adroitement ses tâches.

- 1) Bâtiment du Centre de la motorisation des barques
- 2) Outils pour la réparation des moteurs hors-bord et des matériels pour les stages
- 3) Véhicules pour assurer la tournée de réparation
- 4) Barques de pêche munis des moteurs in-bord et matériels de pêche pour ces barques

4.2 Aspects généraux de l'emplacement prévu

Bonfi (à Conakry III) est un port de pêche (débarcadère) dans le sud-est de la ville de Conakry, se trouvant à 300 mètres au sud de la route nationale principale qui relie l'aéroport et le centre ville. C'est un des débarcadères les plus prospères dans la région de Conakry avec environ 200 pêcheurs et 46 barques de pêche environ. La plage étant étendue sur pente douce, au moment de la marée basse le fond sableux et boueux apparaît à peu près jusqu'à 800 mètres vers le large. Dans une partie du rivage il y a des récifs qui jouent le rôle de digue naturelle et qui abritent la zone d'amarrage. Le projet, par le financement de la Banque de Développement Africain, prévoit dans ce port les constructions du marché, du bâtiment d'administration, de la salle de réunion des

pêcheurs, du centre technique, de l'installation pour le hissage des barques, de la fabrique des glaces et de la station à carburant.

4-3 Situation locale du site (voir le plan ci-joint)

L'emplacement prévu est un endroit en face de la mer s'écartant un peu à l'ouest de la zone d'amarrage du port de Bonfi. Le côté mer étant rocheux, nous pouvons compter sur l'effet de la protection contre les vagues. La surface du terrain est à peu près de 1 000 m². A part la roche exposée dans une partie, le terrain est plat et descend en pente légère vers le nord. Il existe dans ce terrain une construction en bloc de béton inachevée mais facile à démolir si besoin est. Le terrain est clôturé sur trois côtés par la clôture en bloc de béton (2,1 mètres de hauteur). La surface est couverte du sol sableux d'à peu près de 30 cm d'épaisseur au-dessous duquel on trouve une roche.

Le côté nord est du terrain touche partiellement une maison particulière. Devant l'entrée principale du terrain, il y a une place libre d'environ 1 000 m². La route d'une largeur de 6 mètres passe à 60 mètres au nord de cette place.

Quant à l'électricité, des poteaux électriques pour l'alimentation motrice (de 380 V, 50 Hz) existent sur cette route. L'installation des fils électriques est prévue avant la fin de l'année 1983. Le tuyau de l'eau de ville à 4 pouces est enfoui sous cette route.

4.4 Plan de construction

4.4.1(a) Méthode de construction

Les bâtiments ordinaires aux alentours de Conakry sont en brique ou en bloc de béton. On peut trouver sans difficulté à l'intérieur du pays le béton, le gravier et le sable. Mais l'approvisionnement des matières importées comme l'acier à l'armement et à la charpente n'est pas assuré. Le Ministère de l'habitation adopte d'ailleurs un système de distribution pour les matières de ce genre.

En tenant compte de telles conditions, et de manière à permettre une mise en oeuvre très courte, le Centre sera de type à charpente métallique.

4.4.1(b) Aperçu

Superficie de l'emplacement : 1 000 m²

Surface au sol du bâtiment : 260 m²

Nombre : un bâtiment sans étage

Personnel attaché :

Administration 5 personnes

Entretien 8 "

Recherche 5 "

Total 18 personnes

4.4.1(c) Plan de disposition

Prévoir un espace libre suffisant devant le bâtiment pour assurer l'entrée et la sortie plus facile des véhicules. Mettre en place de manière fonctionnelle le magasin de pièces de rechange, le bureau d'administration, la salle de lecture, l'atelier de réparation, le poste du gardien, le magasin d'outillage, les W.C., la douche, etc. en tenant compte des fonctions demandées au Centre.

Prévoir un espace pour garer les véhicules affectés, près de l'entrée de l'atelier de réparation. L'atelier doit être mis en place, à son tour, à côté de la mer pour que le bruit ne dérange pas les maisons voisines.

4.4.1(d) Plan de structure

La hauteur du plafond de l'atelier de réparation sera, pour assurer l'aisance des opérations, de 4 500 mm. Celle de la partie restante du bâtiment sera 2 500 mm. Le bâtiment aura une charpente métallique. Comme la région est pluvieuse, le toit sera en tôle d'acier couverte de PVC.

Il faut aussi faire attention à l'éclairage naturel, à la ventilation et à l'effet du sel de l'air marin pour l'atelier de réparation.

4.4.1(e) Aperçu de construction

Fondation	: semelle isolée
Ossature	: construction en charpente métallique
Toiture	: Tôle d'acier couvert du PVC
Bardage	: idem
Finission intérieure	: contre-plaqué imperméable
Plafond	: idem
Plancher	: béton coloré

4.4.1(f) Critères du plan

Calcul des tensions : structure élastique

Calcul de section : méthode du taux admissible
de contrainte (critère du
plan de la Société japonaise
de l'architecture) ou la
critère française

Norme des matières : Normes Industrielles Japonaises
(JIS) ou Norme Françaises

Conditions des charges : critère des charges
architecturalles (de la
Société japonaise de
l'architecture) ou Normes
Françaises

4.4.1(g) Force sismique

On n'a pas tenu compte de la force sismique.

4.4.1(h) Plancher

Le plancher est en parterre en béton. La charge
mobile estimée à 8 tonnes/m² sera transmise
directement au sol.

4.4.1(i) Fondation

Le fondation est du type à semelle indépendant
utilisant comme base d'appui les rochers en-
dessous de 60 cm sous terre.

Capacité portante du sol : Fe = 10 tonnes

4.4.1(j) Installation électrique

Pour l'installation électrique nous adoptons en principe les Normes Industrielles Japonaises (JIS), les Normes du Comité Electrotechnique Japonais (JEC) et les Normes JEM (Japan Electrical Manufacturers' Association.)

Nous tenons compte, d'ailleurs, pleinement des conditions en Guinée.

Le niveau d'illumination sera au-dessous de 200 lux.

4.4.2 Equipements

Les équipements et les matériels ci-dessous indiqués seront disposés comme matériel nécessaire à la gestion des pièces de rechange, au service de réparation, à la formation technique.

- 1) Etagères pour le magasin des pièces de rechange, tiroirs et godets à pièces de rechange, etc.:
1 assortiment
- 2) Etablis de travail, râteliers à pièces, cuves, étagères, charrettes, etc. : 1 assortiment
- 3) Emouleur, forêt, perceuse, soudeuse, ventilateur à l'atelier, compresseur d'air, étau et d'autres machines-outils : 1 assortiment

4) Outils ordinaires, outils spéciaux :

1 assortiment

5) Barques à moteur in-bord diesel de 20 à 25

chevaux-vapeur destinés à la démonstration

(accessoires à la poupe compris) : 1 assortiment

6) Réservoir d'essai de moteur en béton à l'extérieur

du bâtiment : un

7) Matériels pour formation et stage : 1 assortiment

4.4.3 Véhicules

Les petits véhicules seront disposés au Centre de la motorisation afin d'assurer le service d'entretien des moteurs hors-bord fournis aux FAPA modèles et au groupe de pêcheurs, l'approvisionnement des pièces de rechange et de vulgarisation des techniques. Deux véhicules seront nécessaires compte tenu de la dispersion régionale des FAPA modèles. Comme la plupart des routes ne sont pas revêtues dans la région littorale et comme surtout l'état des routes est mauvaise pendant l'hivernage, il faut choisir un type d'entraînement sur quatre roues avec un châssis plus haut que les véhicules ordinaires. La partie arrière des véhicules sera en forme du coffre en duralumin pour transporter des moteurs hors-bord (de réserve) à état fixe. Nous prévoyons

aussi des étagères dans la partie arrière pour abriter des pièces de rechange et des outils.

Spécifications

Camionnette à entraînement sur quatre roues :

2 véhicules

Moteur diesel d'environ 100 chevaux-vapeur

Carosserie longue en forme du coffre

5. Barques à moteur in-bord

5.1 Principe de la conception

Pour la promotion de la pêche artisanale de la Guinée à la longue terme, il est souhaitable de poursuivre la motorisation des barques par le moteur diesel in-bord et d'introduire des techniques du filet à senne et des autres filets analogues comme le filet à lamparo.

Toutefois, la diffusion de ces techniques n'est pas possible sans expérimentations plus amples, la résolution ou l'amélioration de problèmes techniques et l'instruction des pêcheurs. De ce point de vue, nous mettrons, à la disposition du Centre, des barques de pêche à moteur

in-bord ainsi que des matériels concernés.

Aucune difficulté majeure n'accompagne la motorisation des barques par le moteur diesel in-bord au point de vue de la sécurité, à commencer la stabilité de la barque comme nous avons indiqué dans le tableau annexé.

Il faudra faire attention que ces barques servent d'exemple à la mise en place des moteurs diesel sur les barques traditionnelles en Guinée. De ce point de vue, il serait préférable que celles-ci soient construites en bois, mais compte tenu de la difficulté qu'au Japon pour construire des bateaux en bois et de la rareté des récifs dans les eaux guinéennes, nous avons décidé la construction en FRP. Toutefois, pour satisfaire l'objectif attendu, elle doit être effectuée en prêtant amplement attention aux points suivants :

- 1) La forme de la barque doit être analogue à celle des barques de 14 mètres en Guinée. La barque doit être munie d'un moteur diesel in-bord de haute fiabilité.
- 2) La barque doit avoir non seulement de la stabilité suffisante et du bord libre, mais aussi la sûreté qui convient à la manipulation du filet à senne et

les autres filets analogues comme le filet à lamparo. En outre, la barque doit être conçue le plus identiquement que possible aux barques traditionnelles pour que les pêcheurs ne se sentent pas désorientés en ce qui concerne la maniabilité, l'assiette, la période d'oscillation, etc.

- 3) Comme le rapport longueur/largeur est grand, il faut faire attention d'avoir une résistance longitudinale suffisante.
- 4) La structure globale de la barque ainsi que des parties à modifier doivent être conçues de manière à être compréhensible pour que cette barque soit suggestive pour la modification des barques de pêche traditionnelles, à savoir la charpente, l'étambot, la mise en place du moteur, etc.
- 5) La barque doit équiper des ferrures de mise en place du mât à la voile carrée.
- 6) Elle doit équiper un petit dynamo entraîné par le moteur principal et des matériels de la lumière pour faire l'expérimentation de l'effet du lamparo pendant la nuit.

5.2 Spécifications et nombre des barques à moteur in-bord

Nombre	: 2 barques
Matière de la structure de la coque	: Plastique renforcé
Forme de la coque	: Fond rond sans tillac (y compris le siège du mât à voile)
Longueur totale	: 14,0 mètres
Largueur moulée	: 2,2 mètres
Profondeur moulée	: 1,1 mètres
Moteur	: Moteur diesel marin de 20 à 25 chevaux-vapeur : 1 moteur Tuyau de poupe, hélice, l'arbre d'entraînement : 1 jeu
Combustible utilisé	: Gas-oil marine (huile lourde de la catégorie A)
Dynamo	: Dynamo à c.c. entraîné par le moteur : 1 dynamo Matériels du lamparo : 1 jeu
Equipement de pêche	: Tête d'ourdissage avec réducteur de vitesse à pignon, entraînée par le moteur : 1 jeu Poulies pour la pêche : 1 jeu

Comparaison des barques à moteur in-bord aux barques traditionnelles

	Barque en bois 14 m sans moteur	Barque en bois 14 m munie du moteur hors-bord	Barque en FRP 14 m munie du moteur in-bord	Barque en bois 14 m munie du moteur in-bord
Longueur x Largeur x Profondeur	14 x 2 x 1,05 x 0,28	14 x 2 x 1,05 x 0,28	14 x 2,2 x 1,1 x 0,3	14 x 2 x 1,05 x 0,33
Poids approximatif de la coque	1,4 tonne	1,4 tonne	1,5 tonne	1,4 tonne
Poids des armements (moteur etc.)	0	0,06 tonne	0,48 tonne	0,48 tonne
Total	1,4 tonne	1,46 tonne	1,98 tonne	1,88 tonne
Stabilité	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
Vitesse/Puissance	-	8 noeuds/30 CV	7,5 noeuds/22 CV	7,5 noeuds/22 CV
Combustible, consommation par heure	-	Essence 13 litres/h	Gas-oil marine 6 litres/h	Gas-oil marine 6 litres/h
Capacité de charge, bord libre	2,9 t/0,45 m	2,8 t/0,45 m	2,8 t/0,45 m	2,4 t/0,45 m
Tonnage brut	5 tonnes	5 tonnes	6,2 tonnes	5 tonnes
Forme de la poupe	Egal à la proue	Egal à la proue	Modification à effectuer à une partie de la poupe	Modification à effectuer à une partie de la poupe
Assiette/longueur	0	0,4 à L	1 à L	2 à L
Jugement de l'assiette	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne

5.3 Matériels de pêche pour les barques à moteur in-bord

Les matériels qu'il convient d'utiliser dans les barques à moteur in-bord sont le filet à senne et le filet à lamparo. Ces filets sont destinés aux poissons pélagiques comme bongga, bongga-séri, etc.

- 1) Pour l'exploitation, le serrage de l'anneau sera fait par la tête d'ourdissage, le relevage du filet sera effectué par les forces humaines.
- 2) Nous tenons compte du fait que la profondeur de la mer dans les zones de la pêche est au maximum 15 mètres.
- 3) Les matériels auront une structure simple et fournis avec des matériels de réparation.
- 4) Les appâts artificiels seront fournis à titre d'essai.

Spécifications et quantités des matériels de pêche pour les barques à moteur in-bord

1) Filet à senne : 1 ensemble

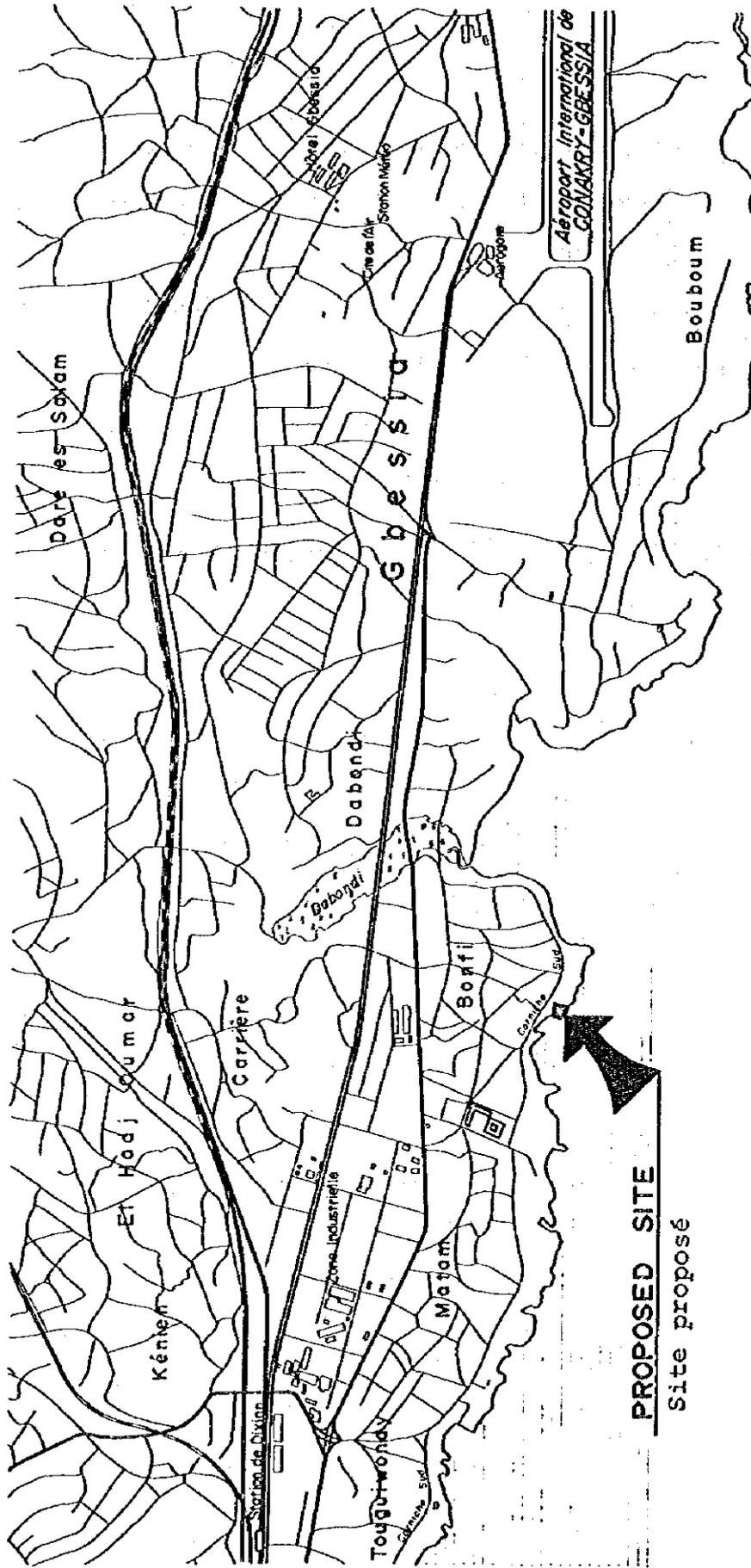
Longueur de la corde à flotteurs : 200 m

Largeur du filet : 15 m

Nappe : 210 d/12 x 45 mm et 210 d/12 x 30 mm

Corde de l'anneau : nylon ϕ 14

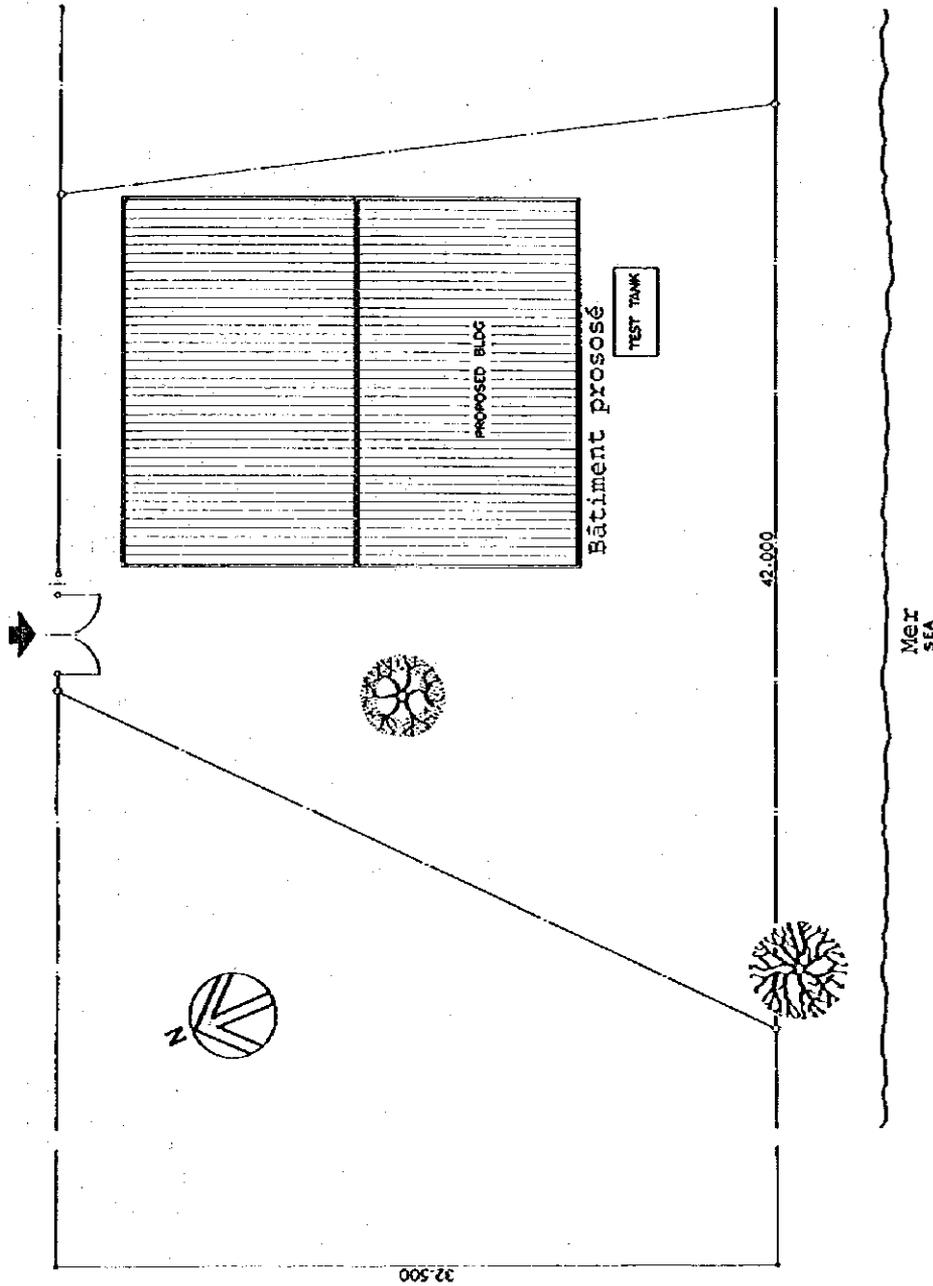
- 2) Filet à lamparo avec cul : 1 ensemble
 - Longueur de la corde à flotteurs : 210 m
 - Largeur du filet principal : 60 m
 - Maille : 210 d/9 x 1" à 6"
 - Longueur de la corde à diabolos : 155 m
- 3) Matériels de réparation pour des filets ci-dessus
 - : 25 % du prix des filets
- 4) Appâts artificiels et hameçons : 100 jeux



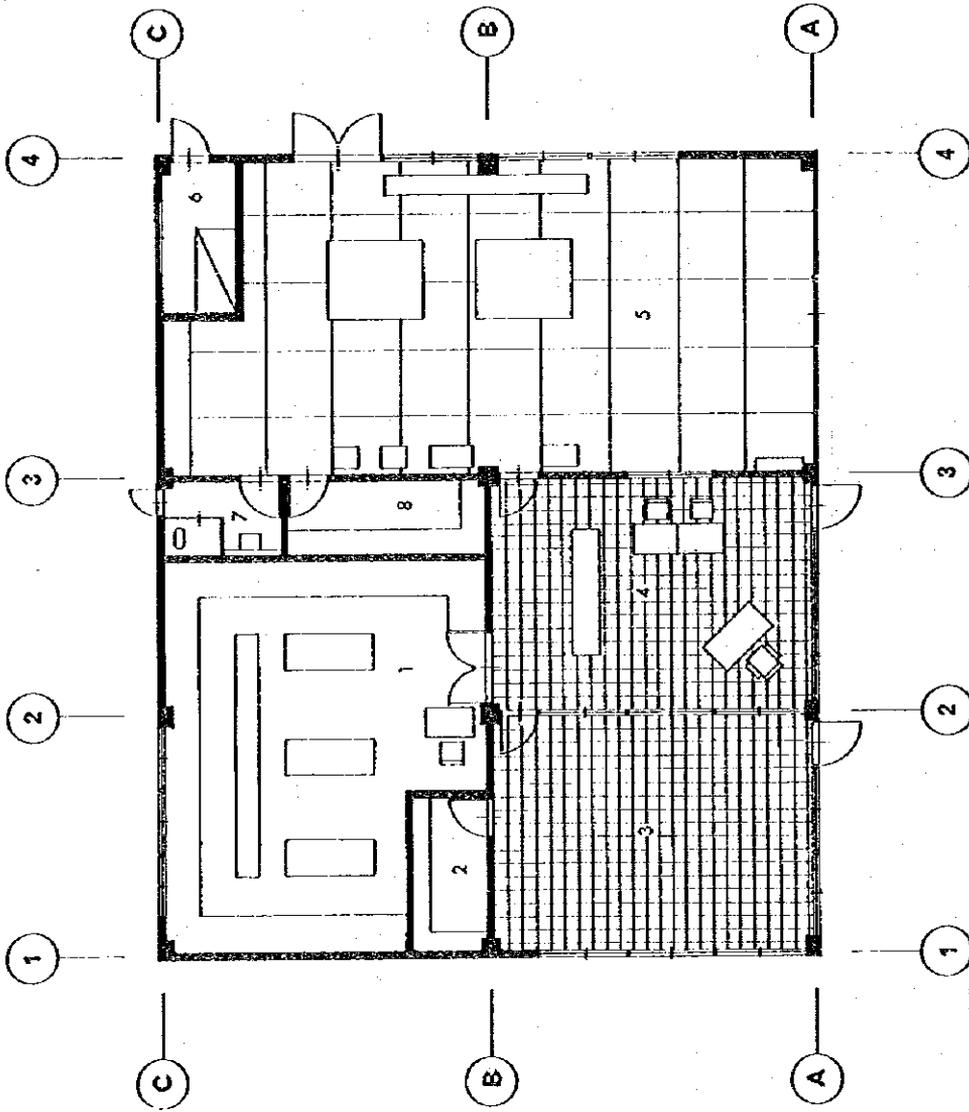
PROPOSED SITE
Site proposé



Plan de localisation
LOCATION MAP NOT TO SCALE

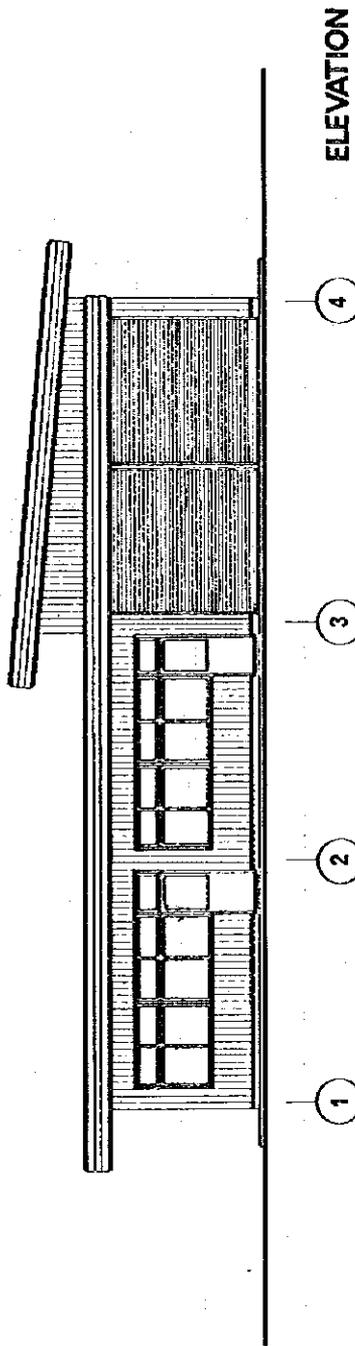


Plan du site
SITE PLAN NOT TO SCALE

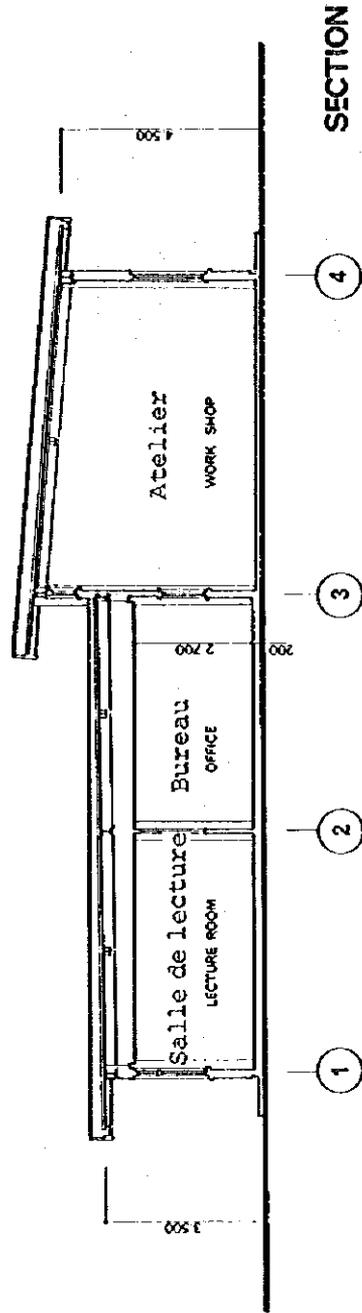


PLAN NOT TO SCALE

1. Magasin des pièces de rechange	58,32 m ²	5. Atelier	97,20 m ²
2. Magasin des matériels de formation	6,48 m ²	6. Poste de gardien	6,48 m ²
3. Salle de lecture	38,88 m ²	7. W.C.	4,86 m ²
4. Bureau	38,88 m ²	8. Magasin des outils	8,10 m ²
		Total :	259,20 m ²



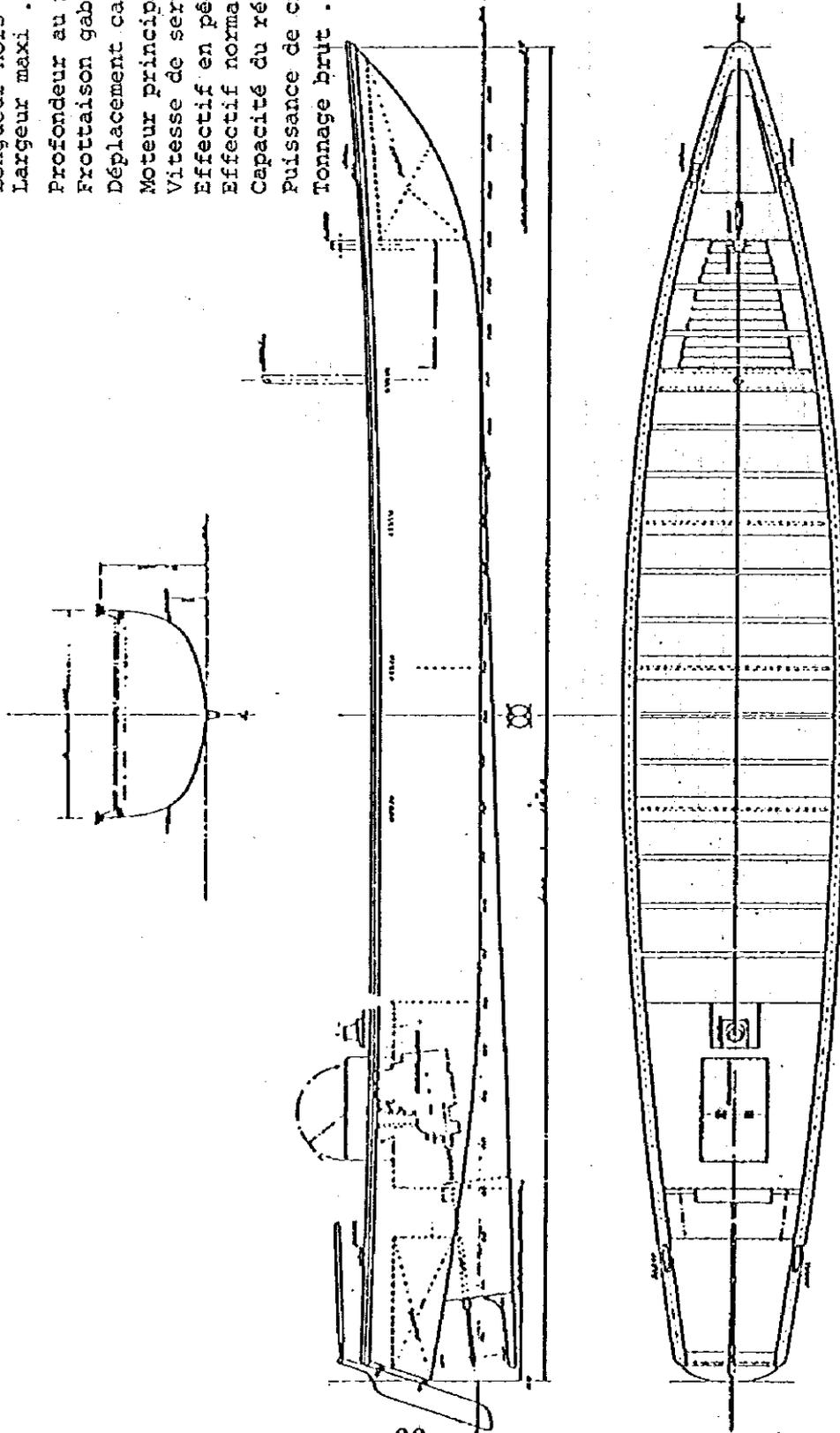
ELEVATION



SECTION

Caractéristiques particulières

Longueur hors tout 14,00.
 Largeur maxi 2,20.
 Profondeur au milieu 1,10.
 Frottement gabariée 0,40.
 Déplacement calculé 12,50.
 Moteur principal Moteur diesel marin
 Vitesse de service 8 n.
 Effectif en pêche 8.
 Effectif normal 20.
 Capacité du réservoir 40.
 Puissance de croisement 50 CV.
 Tonnage brut 1200.



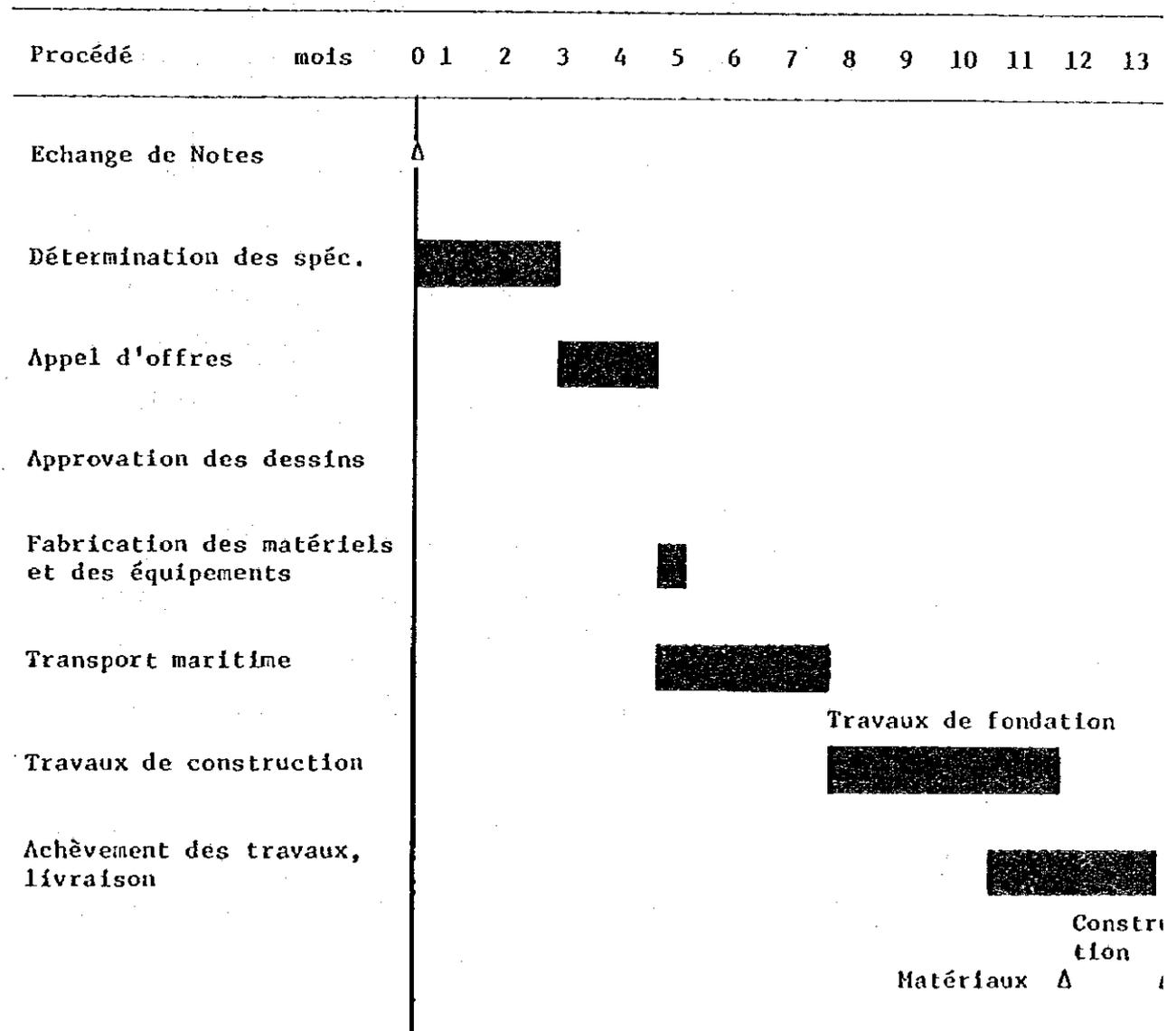
Dwg 035		1944, FRO. JANSSEN, CLERMONT-FRANCE.	
GENERAL ARRANGEMENT.			
DATE	SCALE	BY	NO
	1/30		035-1
DESIGNED BY	DRAWING NO		
	4		

V. SYSTEME D'EXECUTION ET PLAN D'ADMINISTRATION

1. Procédé d'exécution

Nous présentons le procédé approximatif de l'exécution par le chronogramme suivant :

Chronogramme des Procédés



Les points auxquels nous devons prêter attention dans la phase d'exécution sont les suivants :

- 1) Il n'y a pas de service de transport naval régulier qui, en partant du Japon, va directement au port de Conakry en Guinée. Les poids et le volume totaux des matériels et des équipements ne nécessitent pas la préparation d'un bateau charter. La route de transport maritime la plus sûre et la plus fiable est celle qui passe par l'Europe. Il faut donc prévoir une ample marge pour le transport maritime pour qu'il convienne aux circonstances éventuelles, la répartition des bateaux par exemple. De plus, pour précautionner contre le changement du bateau dans le port en Europe, il est préférable que les matériels de pêche, etc. soient arrangés dans des conteneurs.
- 2) En raison des circonstances du transport, la livraison sera effectuée en deux fois, à savoir, celle des matériels et des équipements à l'arrivée du bateau, l'installation après l'achèvement des travaux de construction.
- 3) Il y a la précipitation pluvieuse de 4 000 mm pendant l'hivernage (surtout entre juin et octobre)

à la ville de Conakry. Il est donc préférable que les travaux soient effectués en dehors de cette saison.

4) Travaux à être effectués par le côté guinéen

Pour le bâtiment en ruine existant dans l'emplacement du Centre de la motorisation des barques, les autorités guinéennes prendront la responsabilité de démolir et d'aménager le terrain avant la mise en route des travaux de construction. Pour l'électricité, il fera des arrangements nécessaires pour que l'alimentation en électricité pour les travaux soit assurée avant le commencement des travaux à partir du poteaux électrique installé près de l'emplacement pour le nouveau réseau électrique industriel.

2. Plan d'exploitation

L'essentiel de ce projet mené sous les auspices du Ministère des FAPA, consiste à organiser des pêcheurs artisanaux littoraux en Guinée sous les formes des FAPA modèles, à moderniser des techniques de pêche et à augmenter la production. L'augmentation de production de la pêche a pour résultat l'augmentation du revenu des pêcheurs, l'amélioration de leur vie et l'autonomie économique des FAPA, qui rend possible leur indépendance en coopératives dans 3 ans. Le plan d'administration, en appuyant sur les matériels et les équipements fournis, sera comme suit.

2.1 Procédés d'exploitation

2.1.1 FAPA modèles

Les moteurs hors-bord, les matériels de pêche, etc. fournis seront transférés du Ministère des FAPA aux 10 FAPA rurales. La FAPA poursuit le groupement des pêcheurs littoraux par unité. Une unité consistera en six pêcheurs (égal au moyen de pêcheurs qui montent sur une barque). La formation d'une unité implique la possession d'une barque. Contre l'enregistrement de la

barque à la FAPA modèle, l'unité peut emprunter le moteur hors-bord et les matériels de pêche à titre onéreux et par la responsabilité commune pour un délai de deux ans. Le prix de location pour deux ans sera remboursé à la FAPA par la production (en poissons frais aux alentours de Conakry et en poissons fumés dans les campagnes). A l'échéance de la période d'emprunt de deux ans et après le remboursement total du prix de location, le moteur et les matériels seront transférés à la propriété commune de l'unité des pêcheurs. Pendant la période de location, il est en principe interdit de sous-louer sans l'accord unanime du membre de l'unité et sans l'autorisation de la FAPA.

La réparation et le changement des pièces des moteurs prêtés seront assurés par la FAPA dans sa responsabilité. Mais le coût de la réparation ou du changement des pièces sera à la charge des pêcheurs. Une FAPA prendra sous sa tutelle 40 unités des pêcheurs (soit 240 personnes). La FAPA effectuera, à sa responsabilité, le service en tournée de la réparation des moteurs hors-bord prêtés, ainsi que l'approvisionnement des pièces de rechange. Elle s'occupe aussi la détention et

l'entremise du combustible nécessaire à l'exploitation, le prêt du moteur de réserve en cas de panne grave, la diffusion des techniques et l'instruction pour l'amélioration des matériels. La production remise par les pêcheurs comme le prix de location des moteurs sera vendue par la FAPA à l'OPEMA ou aux grossistes du marché parallèle. A l'avenir, si les moyens de transport sont améliorés, la FAPA pourrait prendre contact avec des FAPA agricoles des régions intérieures du pays pour effectuer la vente directe et, ainsi, pour que les poissons arrivent chez les consommateurs à prix encore modéré.

Une partie du bénéfice de la vente sera mise en réserve comme fonds pour la motorisation des barques et affectée au prix d'achat des matériels et des équipements nécessaires à la motorisation des barques. La FAPA prendra soin que la priorité d'utilisation des moteurs hors-bord et des barques à moteur in-bord achetés par ce fonds soit attribuée aux groupes de pêcheurs une fois leur remboursement du prix de location des moteurs hors-bord achevé.

La composition personnelle et ses tâches par poste dans une FAPA sont indiquées, d'une manière générale, par le tableau suivant.

Composition personnelle et répartition des tâches de FAPA

Poste	Nombre de personnes	Tâche
Directeur de FAPA	1	Diriger la FAPA dans son ensemble, poursuivre l'organisation des pêcheurs, prendre contact étroit avec le Ministère des FAPA, assumer la responsabilité au transfert de FAPA à coopérative, essayer d'améliorer la productivité et la vie des pêcheurs
Service comptable et affaires générales	1 ou 2	Enregistrer le prix de location des moteurs hors-bord et des matériels que les pêcheurs doivent rembourser, affecter le fonds de la motorisation des barques, gérer le compte général de FAPA, entremettre le financement de la Banque de Développement Agricole, et des autres tâches diverses concernant le service personnel et affaires générales
Service circulation	1	Gérer et vendre la production remise par les groupes de pêcheurs, prendre des arrangements pour l'approvisionnement du combustible etc.
Service mécanique	1 ou 2	Effectuer le service en tournée de l'entretien des moteurs hors-bord, assurer l'approvisionnement des pièces des rechange venant du Centre de la motorisation des barques, instruire les groupes de pêcheurs pour vulgariser les techniques de réparation

2-1-2 Centre de la motorisation des barques

Ce Centre de la motorisation des barques qui sera construit à Bonfi, dans la ville de Conakry est une installation unique de ce genre en Guinée. Jusqu'ici, un atelier de réparation des moteurs hors-bord construit en 1977 par l'aide canadienne a été mise en service. Mais cet atelier est fermé en 1983 à cause de l'expropriation du terrain pour la construction du Palais des Congrès de l'O.A.U. et la démolition a commencé. Le Centre de la motorisation sera mis sous la tutelle du bureau de projet qui sera créé dans le Ministère des FAPA. Il poursuivra activement la motorisation des barques de pêche en Guinée, en étroite relation avec des FAPA rurales. Il effectuera à titre onéreux la distribution des pièces de rechange aux pêcheurs et la réparation des moteurs. Le prix de ses services sera mis en réserve comme fond d'achat supplémentaire des pièces de rechange. Pendant la période inactive de la pêche, il organisera les stages techniques destinés aux mécaniciens des FAPA pour élever leurs techniques de réparation. Il essaiera aussi en cours du service en tournée d'augmenter les niveaux techniques des pêcheurs pour la réparation des moteurs hors-bord.

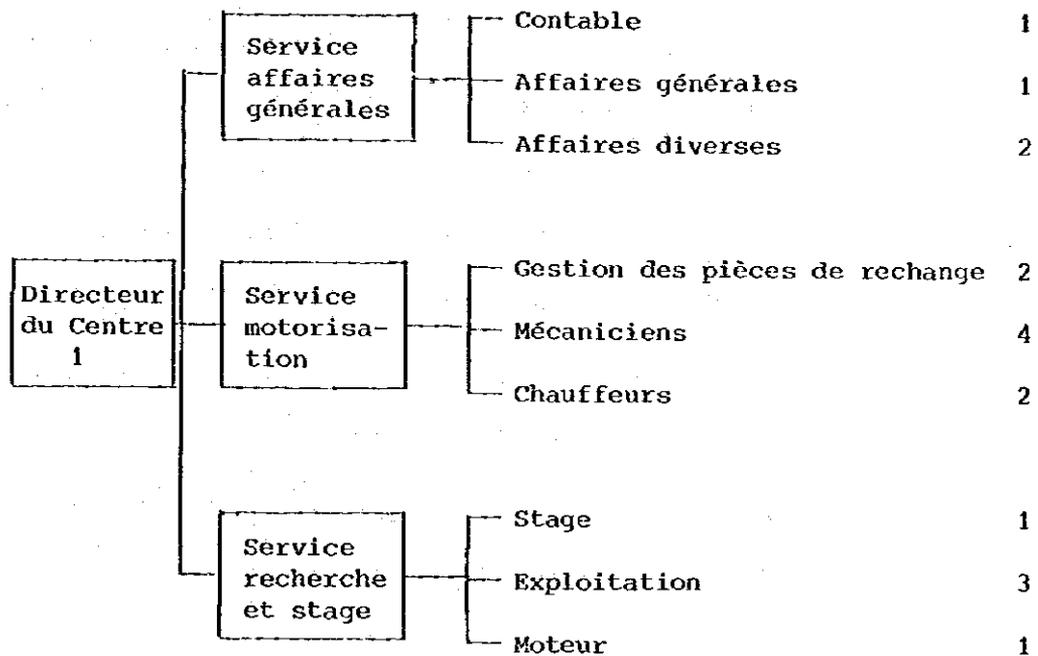
Quant à la gestion des pièces de rechange, il effectue strictement la gestion du stock pour que le manque des pièces ne gêne pas la mise en service des moteurs hors-bord. Dès que la quantité du stock des pièces arrive en dessous du seuil prédéterminé par chaque pièce, il doit prendre des mesures pour l'approvisionnement et l'importation.

A ce Centre seront fournies des barques équipées du moteur diesel in-bord. Ces barques sont destinées à l'exploitation expérimentale dans les eaux aux alentours de Conakry avec diverses méthodes et matériels de pêche et à la vulgarisation des nouvelles techniques de pêche. Le Centre poursuivra ses recherches techniques avec un groupe des charpentiers des barques du pays pour que les barques traditionnelles en bois puissent équiper un moteur diesel. Avec ces barques il s'occupe aussi d'une part de rechercher des techniques de pêches convenables aux méthodes de la pêche par la senne tournante, la senne à lamparo, la ligne longue, etc., d'autre part à la visite des villages de pêche pour faire la démonstration des barques à moteur in-bord. Surtout il permet au personnel de l'exploitation

des FAPA de participer à l'exploitation par ces barques pour le but de leur progrès technique au titre de la formation pratique.

Quant à la formation des moniteurs de pêche artisanale, des stages intensifs sont organisés dans la période inactive destinée au personnel des FAPA et aux jeunes gens ayant le rôle important dans les groupes de pêcheurs. Des stages consistent principalement en la connaissance nécessaire pour la motorisation des barques. Mais au future seront ajoutés savoir-faire des plans de circulation, comtable, coopérative, etc. Des maîtres de cours nécessaires aux stages seront invités du Ministère de d'Elevage et des Pêches, de l'Université et de l'Institut Polytechnique Secondaire Maritime.

Le personnel et l'organisation du Centre de la motorisation seront comme suit



Total : 18 personnes

2.1.3 Bureau de projet

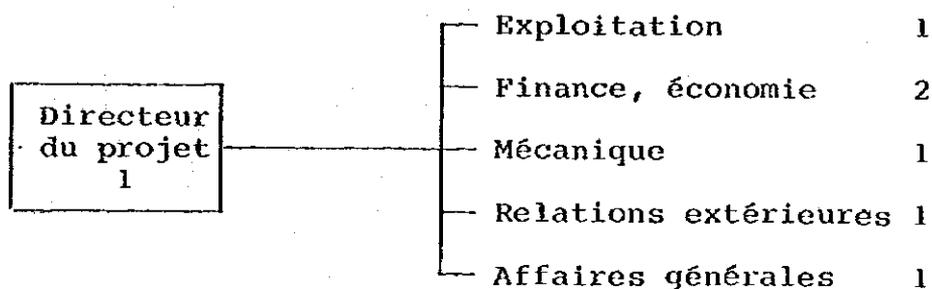
Il serait préférable qu'une Division spécialisée dans la pêche artisanale soit créée dans le Ministère des FAPA. Mais pour le moment, un Bureau de projet sera installé dans la Division de production animale de la Direction générale des FAPA. Le Bureau de Projet assume la fonction de coordination pour que l'ensemble de

ce projet se déroule sans problème. Les rôles principaux du Bureau sont les suivants.

- 1) Orienter les FAPA vers l'autogestion en tant que coopérative de pêche dans trois ans, et surtout, contrôler en général les activités de chaque FAPA et donner l'évaluation au point de vue financière et économique.
Résoudre et régler les problèmes.
- 2) Trouver et choisir les jeunes techniciens à affecter aux FAPA rurales.
- 3) Recycler les techniciens affectés aux FAPA :
formation technique en collaboration avec le Centre de la motorisation.
- 4) Orienter et administrer les activités du Centre de la motorisation :
détention du budget de mise en route dans la première période, surveillance et contrôle de l'exploitation, administration du personnel.
- 5) Poursuivre la coopération entre FAPA :
échanges des techniciens, circulation mutuelle de la production

- 6) Coordination avec des autorités concernées :
 coopérations avec le Ministère de l'Elevage
 et des Pêches, le Ministère des Commerces
 (surtout l'OPEMA), le Ministère de la
 Coopération Internationale, la Banque Centrale
 et la Banque de Développement Agricole
- 7) Acquérir le budget de la devise étrangère :
 négociation avec le Ministère des Finances
 et la Banque Centrale pour acquérir le budget
 pour acheter des pièces de rechange et
 poursuivre le projet de la motorisation.

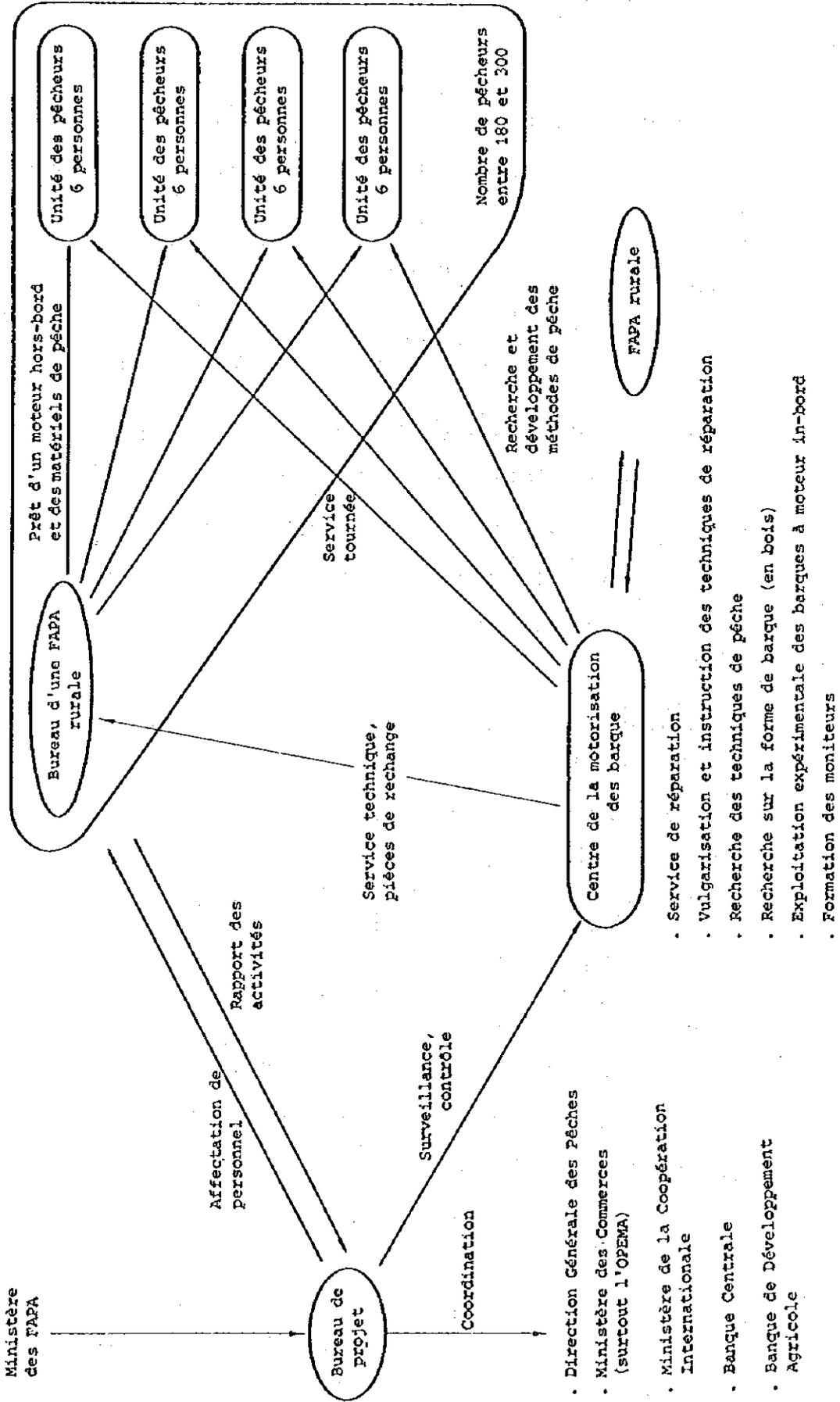
L'organisation du bureau de projet sera le suivant :



Les activités des FAPA rurales, du Centre de la
 motorisation et le bureau de projet sont indiquées
 dans le schéma suivant.

Schéma du plan d'administration

Une FAPA rurale x 10 locaux



3. Plan de personnel

Selon ce projet, après la création des 10 FAPA modèles, 2 400 pêcheurs au total commenceront l'exploitation sous la tutelle des FAPA. Le nombre du personnel nécessaire au Ministère des FAPA et aux FAPA rurales pour la réalisation de ce projet sera comme suit.

- FAPA rurales

10 locaux x 8 personnes/FAPA 80 personnes

- Ministère des FAPA

Bureau de projet 7 personne

- Ministère des FAPA

Centre de la motorisation des barques 18 personnes

Total : 105 personnes

Le Ministère des FAPA choisira des jeunes techniciens doués, ayant reçus une éducation spécialisée dans les domaines de la pêche, la mécanique, la gestion et la diffusion des méthodes de pêche, etc. et les enverra aux FAPA rurales. Surtout, en ce qui concerne la mécanique, il est préférable de choisir les diplômés de l'Institut Polytechnique Secondaire Maritime. Pour le personnel des services spécialisés

du Bureau de projet et du Centre de la motorisation des barques, il est préférable d'affecter les techniciens de valeur ayant plus de 10 ans d'expérience pratique. Il sera de ce point de vue nécessaire de demander au Ministère de l'Elevage et des pêches, etc. l'envoi du personnel.

4. Plan budgétaire de l'exploitation

4.1 Ministère des FAPA

Le Ministère des FAPA détient déjà le budget pour l'aménagement des FAPA rurales. Le budget à être distribué pour l'exploitation de ce projet est le suivant.

1) Frais de personnel

- Personnel des FAPA : 80 personnes x 3 000 Syllis/personne x 12 mois = 2 880 000 Syllis
- Personnel du bureau de projet : 7 personnes x 5 000 Syllis/personne x 12 mois = 420 000 Syllis
- Personnel du Centre de la motorisation des barques : 18 personnes x 4 000 Syllis/personne x 12 mois = 864 000 Syllis

- 2) Frais d'envoi (frais de transport des techniciens pour rejoindre son poste à FAPA rurale) :
80 personnes x 5 000 Syllis x 1 fois = 40 000 Syllis
 - 3) Frais des activités dans la première période du Centre de la motorisation des barques (pour trois mois) : 480 000 Syllis
 - 4) Frais des activités du Bureau de projet (frais de transport) : 7 personnes x 2 fois/mois x 12 mois x 1 000 Syllis = 168 000 Syllis
- Total : 4 852 000 Syllis

Il faut donc inscrire au budget du Ministère des FAPA 4 852 000 Syllis pour la première année d'exploitation du projet. Ajoutons que le Ministère des FAPA prévoit, comme frais de personnel, 341 000 000 Syllis en 1983 pour payer les salaires du personnel des FAPA.

4.2 FAPA modèles

Chaque FAPA prête aux groupes de pêcheurs des matériels de pêche, et elle reçoit, en contrepartie de ce prêt, la production de pêche qui sera vendue à l'OPEMA ou au marché parallèle pour rapporter le

revenu à la FAPA. Une partie de ce revenu sera mise en réserve comme fond de réapprovisionnement des matériels et des équipements. La partie restante sera utilisée d'une part comme fond de roulement, d'autre part comme fond d'indépendance en une coopérative à partir de la quatrième année, ou sera investie pour élargir la FAPA.

Le frais de l'exploitation d'une FAPA seront, quoi qu'ils comprennent plusieurs éléments incertaines, comme suit (le calcul est basé sur la rentabilité des barques motorisées existantes).

Nombre des groupes de pêcheurs : 40 groupes

Délai du prêt à titre onéreux : 2 ans

Production à recevoir : 6 tonnes/an
(converti en poisson frais)

Prix de la vente de la production: 25 Syllis/kg

1) Ventes :

$6\ 000\ \text{kg} \times 40\ \text{groupes} \times 25\ \text{Syllis/kg} = 6\ 000\ 000\ \text{Syllis}$

2) Fonds du renouvellement des matériels et des équipements :

$100\ 000\ \text{Syllis/groupe de pêcheurs/an} \times 40\ \text{groupe}$
 $= 4\ 000\ 000\ \text{Syllis}$

3) Frais de l'administration de la FAPA

- Frais de vente :

20 000 Syllis/mois x 12 mois = 240 000

- Frais des activités de vulgarisation :

10 000 Syllis/mois x 12 mois = 120 000 Syllis

Ventes :

(Fonds + Frais de l'administration) = 1 640 000 Syllis

Par conséquent, une somme de 1 640 000 Syllis sera inscrite comme bénéfice. Celle-ci sera investie dans le renforcement de la structure de la FAPA, soit par l'achat des barques destinées à la vulgarisation des techniques, l'installation des réservoirs à combustible, l'achat des véhicules de communication, etc.

Les fonds mis en réserve pour le réapprovisionnement des matériels et des équipements atteindront dans deux ans la somme de 8 000 000 Syllis et sera employé à la rénovation des moteurs hors-bord et des matériels de pêche. Il sera aussi utilisé à l'avenir comme fond d'achat des moteurs diesel et de modification des barques en bois au moment où le passage aux barques à moteur in-bord sera mis à jour.

4.3 Centre de la motorisation des barques

Le Centre sera administré dans le cadre du budget national. Le revenu de service de réparation sera affecté pour subvenir une partie de ce budget.

Le Ministère des FAPA devra préparer une somme de 928 000 Syllis par an de frais de l'exploitation pour la mise en route du Centre dans la première période.

- Revenu

- 1) Prix du service de réparation (4 personnes, 10 jours/mois à Conakry, 10 jours/mois à tournée en campagne) : $700 \text{ Syllis/jour} \times 20 \text{ jours} \times 4 \text{ personnes} \times 12 \text{ mois} = 672 \text{ 000 Syllis}$
Total : 672 000 Syllis

- Dépense

- 1) Frais du service de réparation (combustible de véhicules, etc.)
 $5 \text{ 000 Syllis/mois} \times 12 \text{ mois} = 600$
- 2) Frais de l'exploitation avec des barques à moteur in-bord (frais de l'engagement temporaire des pêcheurs, frais de combustible pour 2 barques)
 $200 \text{ 000 Syllis/an} \times 2 \text{ barques} = 400 \text{ 000 Syllis}$

3) Frais des activités du Centre (frais des stages, etc.)

50 000 Syllis/mois x 12 mois = 600 000 Syllis

Total : 1 600 000 Syllis

- Balance

1 600 000 - 672 000 = 928 000 Syllis

La bénéfice de la vente des pièces de rechange des moteurs hors-bord gérées par le Centre sera mise en réserve par le Ministère des FAPA comme le fond de réapprovisionnement et utilisée, selon la nécessité, pour compléter le stock.

4.4 Remarques sur l'exploitation du projet

- 1) La sélection et la nomination des techniciens et des autres membres du personnel, ainsi que des stages techniques de recyclage doivent être faits pendant la période de fourniture des matériels et des équipements, pour que le projet soit immédiatement amené à sa phase d'exploitation.
- 2) Chaque FAPA modèle du local prévu doit organiser et sélectionner les groupes de pêcheurs pour qu'ils soient en état de louer des matériels et des équipements.

- 3) Prendre les mesures nécessaires pour obtenir le budget de l'exploitation du Centre de la motorisation.
- 4) Etablir un système de gestion du fond de réapprovisionnement et de renouvellement des matériels et des équipements et acquérir un budget de devise étrangère.
- 5) Effectuer régulièrement les stages destinés au personnel des FAPA et aux groupes de pêcheurs.

VI. EVALUATION DU PROJET

1. Pertinence de l'exécution du projet

Le développement de la pêche artisanale est un des objectifs importants de la politique de la Guinée. Il a d'ailleurs un rapport étroit avec la réalisation prompte de l'autosuffisance alimentaire.

L'aménagement des moyens de production de la pêche est possible en regroupant des pêcheurs littoraux aux FAPA, organismes du type coopérative, et en fournissant des matériels et des équipements de pêche manquants.

Grâce à l'exécution de ce Projet, 2 400 pêcheurs, soit environ 35 % des pêcheurs du pays, seront organisés sous la tutelle des FAPA modèles ; ils jouiront d'un approvisionnement stable des matériels et des équipements, le filet, par exemple, et se donneront à une exploitation plus active. Ceci aura le résultat de faire acquérir 7 600 tonnes d'augmentation de la production. Les pêcheurs, recevant le service technique et l'orientation de gestion planifiée la FAPA, sortiront de la situation de travail actuelle ayant un caractère d'au jour le

jour et pourront obtenir une stabilité économique et sociale, y compris l'accumulation des capitaux par le moyen de transfert à la coopérative.

Les poissons de la production augmentée seront fumés et envoyés aux régions intérieures du pays. L'assimilation des poissons dans ces régions était jusqu'ici très peu, soit de 2 à 4 kg par an et par personne. Mais l'augmentation de la quantité de circulation par ce Projet multipliera amplement la quantité de consommation et améliorera l'état de nutrition.

Le système de la réparation du moteur des barques sera établi par ce Projet de même que le système de l'approvisionnement des pièces de rechange, et le taux de fonctionnement sera élevé. Les dépannages simples peuvent être effectués par les mécaniciens de la FAPA où le groupe de pêcheurs appartient. En cas de panne importante, des pêcheurs peuvent profiter du service en tournée de réparation assuré par les techniciens du Centre de la motorisation des barques à Conakry. Ils peuvent même emprunter tout de suite le moteur de réserve. Jusqu'ici les pêcheurs avaient plusieurs obstacles à l'exploitation à cause du manque des pièces de rechange et du système méthodique de réparation. Ces problèmes seront résolus par ce Projet.

Nous avons déjà signalé que, pour le développement au futur de la pêche artisanale, il faut appliquer des méthodes et des techniques économiques et efficaces. Le Centre de la motorisation poursuivra la recherche et l'expérimentation en utilisant des barques à moteurs in-bord et plusieurs sortes de matériels de pêche. Vu que les eaux littorales guinéennes sont riches en ressources halieutiques et qu'elles ont beaucoup de potentialité, l'accroissement de la production à l'avenir est possible par la modernisation des techniques de l'exploitation, des matériels de pêche, etc. Les recherches de ce genre, autant que la formation des techniciens contribueront, en préparant l'essor à la prochaine étape du niveau technique de la pêche, à l'amélioration de la situation actuelle du pays.

2. Evaluation économique

Nous examinerons ici la rentabilité des pêcheurs participant à la FAPA suivant ce Projet.

Le revenu actuel des pêcheurs est, avec la barque sans moteur et avec la barque motorisée, 22 433 sylis/an. Il n'y a pas de différence du revenu dans les deux cas, à cause des frais de combustible. Seulement, les

conditions de travail sont plus favorables avec la barque motorisée. Dans le dernier, comme la production est plus importante que l'autre, les 5 % de production, auquel les pêcheurs ont droit pour la consommation à la maison, sont également plus importants que dans l'autre cas. Dans ce Projet, en échange de la motorisation de sa barque sans moteur, le groupe de pêcheurs doit fournir à la FAPA 6 000 kg par an de la production comme prix de location du moteur et des équipements de pêche. Dans l'hypothèse où le nombre de jours de travail, la production, le prix et les frais de combustible, etc. sont identiques à ceux de maintenant, le revenu des pêcheurs sous ce Projet sera comme suit.

- Revenu

(180 jours x 200 kg/jour - 6 000 kg production à fournir à FAPA) x 25 sylis x 0,95 = 712 500 sylis

- Dépense

Bénéfices du propriétaire de la barque	201 900
Combustible et huile de lubrification	190 000
Entretien du moteur	6 750
Amortissement de la barque	10 150
Entretien de la barque	<u>5 000</u>
	413 800

Le revenu par pêcheur est donc :

$$(712\ 500 - 413\ 800) \div 6 \text{ personnes} = 49\ 783 \text{ sylis}$$

Ainsi, en participant à ce Projet, les pêcheurs peuvent acquérir un revenu multiplié à plus de deux fois et jouir la stabilité de la vie.

conditions de travail sont plus favorables avec la barque motorisée. Dans le dernier, comme la production est plus importante que l'autre, les 5 % de production, auquel les pêcheurs ont droit pour la consommation à la maison, sont également plus importants que dans l'autre cas. Dans ce Projet, en échange de la motorisation de sa barque sans moteur, le groupe de pêcheurs doit fournir à la FAPA 6 000 kg par an de la production comme prix de location du moteur et des équipements de pêche. Dans l'hypothèse où le nombre de jours de travail, la production, le prix et les frais de combustible, etc. sont identiques à ceux de maintenant, le revenu des pêcheurs sous ce Projet sera comme suit.

- Revenu

(180 jours x 200 kg/jour - 6 000 kg production à fournir à FAPA) x 25 sylis x 0,95 = 712 500 sylis

- Dépense

Bénéfices du propriétaire de la barque	201 900
Combustible et huile de lubrification	190 000
Entretien du moteur	6 750
Amortissement de la barque	10 150
Entretien de la barque	<u>5 000</u>
	413 800

Le revenu par pêcheur est donc :

(712 500 - 413 800) ÷ 6 personnes = 49 783 sylis

Ainsi, en participant à ce Projet, les pêcheurs peuvent acquérir un revenu multiplié à plus de deux fois et jouir la stabilité de la vie.

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

Le Projet de développement de la pêche artisanale créera des effets et des bénéfices comme nous avons indiqué dans l'évaluation du projet. L'établissement prompt d'un système capable de fournir au peuple la protéine marine abondante et peu coûteuse est très important pour assurer l'alimentation à cause de l'accroissement de la population. La FAPA, moyen exécutif, dans ce Projet, de la gestion des matériels et des équipements, est un organisme du type coopérative. Son renforcement permettra l'accumulation des capitaux sociaux au niveau des pêcheurs et l'essor dans le futur. En conclusion, la coopération financière non-remboursable du gouvernement japonais à ce Projet sera efficace non seulement pour résoudre plusieurs problèmes auxquels la pêche guinéenne se heurte, à savoir le manque des matériels et des équipements, le défaut des installations de la recherche technique, etc., mais aussi à contribuer au développement à venir de ce domaine.

A la réalisation de ce Projet, en tenant compte des effets de l'exploitation à la longue terme, nous ajoutons des recommandations suivantes

- 1) Que les hommes compétents et doués soient sélectionnés et désignés aux postes appropriés à l'exploitation de

ce Projet. Que les recyclages et les formations techniques destinés au personnel soient donnés régulièrement.

- 2) Que les fonds réservés aux FAPA et au Centre de la motorisation soient utilisés efficacement pour le renouvellement et le réapprovisionnement des matériels et des équipements. Que des mesures administratives soient prises pour que les procédés du réapprovisionnement soient effectués sans à-coups.
- 3) Que les bénéficiaires de la FAPA soient réinvestis efficacement dans ses installations et équipements et utilisés pour le renforcement de sa fonction.
- 4) Que le gouvernement guinéen accorde son aide à la recherche et à l'expérimentation des techniques de pêche. Qu'il poursuive la modernisation et la mise en application de ces techniques.